

Robert FASSOLETTE

Professeur d'Education Physique et de Sport
Diplômé de l'INSEP – DEA d'Histoire du XXe siècle de l'IEP de Paris
Formateur au CREPS de VICHY

XIII - XV : BASES SOCIO-HISTORIQUES D'UN SIECLE DE PROFESSIONNALISME « OVALE » A DEUX VITESSES

Cet article, écrit en septembre 2003, fait suite à la publication initiale dans les Actes du Colloque Gaston Tousart (AEEPS, Arras, janvier 1999) de l'intervention faite par l'auteur à cette occasion. En raison de quelques problèmes techniques de retranscription, certains passages furent rendus incompréhensibles à la lecture. L'auteur, auprès duquel nous nous excusons de ce contretemps, reprend ici le contenu de son intervention, en l'étoffant ponctuellement par une actualisation rendue nécessaire du fait d'événements, rugbyistiques ou autres, survenus depuis.

Le style choisi reste celui d'une conférence contextualisée au sein du Colloque pendant lequel elle a été prononcée ; l'auteur fait également référence à d'autres intervenants, ayant fait leur communication avant lui, ainsi qu'à des questions posées par l'auditoire.

En préambule...

Cette intervention se place dans la continuité du travail de recherche que j'ai effectué à l'INSEP sur *L'histoire politique du conflit des deux Rugby* (1996). En effet, on ne parle souvent que de la guerre de clochers à laquelle on voudrait réduire la querelle XV-XIII, c'est-à-dire à un rapport de voisinage de type clochemerlesque, alors que, en réalité, les causes de cette querelle sont beaucoup plus profondes qu'il n'y paraît de prime abord.

Ainsi, ces causes relèvent-elles principalement d'un domaine idéologique – que l'on peut appréhender au travers de l'histoire sociale des 150 dernières années et de l'histoire du sport au XXe siècle – dont le point focal n'est autre que le professionnalisme, c'est-à-dire le rapport à l'argent en sport, sur lequel les relations XIII-XV se sont cristallisées depuis un peu plus de cent ans.

Par ailleurs, le Rugby à XIII est majoritairement perçu, tout au moins en France, au travers du seul prisme quinziste mais jamais comme une entité sportive à part entière, dotée de sa propre logique interne. Aussi, cette conférence a-t-elle également pour but de présenter le point de vue treiziste sur les choses de l'ovale.

Mais avant d'aller plus avant dans cette analyse, il nous faut d'abord procéder à quelques remarques préliminaires.

Après les interventions des trois conférenciers précédents, portant sur la préparation physique des joueurs de Rugby (à XV), le treiziste que je suis se fait immédiatement une première réflexion : j'ai l'impression que le Rugby à XV – depuis qu'il a récemment reconnu le professionnalisme – découvre subitement ce qu'est le modernisme en sport. Comme si rien de sérieux n'avait jamais été fait auparavant en matière de balle ovale !

Je vais donc tenter de vous montrer combien, selon moi, le Rugby à XIII a été – et reste – un sport novateur, très en avance sur son temps en matière de balle ovale et, surtout, combien de ce fait – et donc a priori paradoxalement – ce sport a été obliéré dans la culture sportive française.

En effet, le Rugby à XIII avait été d'emblée mis à l'index par le mouvement sportif dès son arrivée en France dans les années Trente, puis interdit – par décret, s'il vous plaît – sous le gouvernement collaborationniste de Vichy. Conséquence directe de cette singulière situation, ce sport a toujours été victime dans notre pays d'une perception particulièrement déformante. Je suis professeur d'EPS et originaire de Roanne, club fondateur au départ du mouvement treiziste en 1934 : à Roanne, la culture treiziste n'est pas un vain mot. Aussi, lorsque je me suis présenté pour faire mes études d'E.P.S. (en 1972), il m'a été demandé quel était mon sport d'option. Réponse : « *Moi, je pratique le Rugby à XIII* ». On m'a rétorqué : « *Monsieur, il n'y a qu'un seul Rugby officiel en France, et c'est le XV ; il ne vous est pas possible de prendre l'option Rugby à XIII, car elle n'existe pas* ». On m'annonçait donc que « mon » sport de prédilection « *n'existait pas* » dans mon pays, à savoir ni sur les plans historique et institutionnel, ni sur celui de la pédagogie. Ce fut comme si, entre tant d'autres, la brillante tournée du XIII de France en Australie en 1951 ou encore la Coupe de France que j'avais vue de mes jeunes yeux revenir à Roanne en 1962, au milieu d'une foule considérable, n'étaient pas des événements sportifs réels et officiels ! Comme si j'avais rêvé. Etant trois-quarts aile ou arrière et mon credo sportif étant de pratiquer le Rugby à XIII, j'ai donc choisi de faire de... l'Athlétisme, compte tenu du fait que je ne pouvais « officiellement » exister en tant que treiziste !

Par ailleurs, quand j'entends les questions posées par Richard Escot (*L'Equipe*), portant notamment sur « *la dimension impact* » dans le jeu, il est évident que c'est un aspect du Rugby que connaît bien le XIII. Quand on voit les images qu'on a vues tout à l'heure sur la cassette présentée par Max Godemet, surtout celles venant des pays de l'hémisphère Sud, on se rend compte que la culture de l'ovale, en Australie et en Nouvelle Zélande notamment, n'est pas vraiment la même qu'en Europe. Un treiziste ne peut pas manquer d'y voir la marque de sa propre culture sportive. Dans ces pays, les jeunes sont amenés à pratiquer les deux formes de jeu à l'école (certes, plus le XV en Nouvelle-Zélande et plus le XIII en Australie), mais aucun des deux sports n'y est culturellement ostracisé : tous les joueurs que vous avez vus sur la vidéo ont un bagage rugbystique « pluriel », et cette culture ovale mixte imprègne largement la pratique du jeu d'élite. C'est-à-dire que, contrairement à l'Europe, l'apport treiziste y est non seulement accepté mais encore, et surtout, reconnu comme tel.

Je connais bien l'Australie pour y avoir été me former au contact des Australiens, à XIII : je peux vous dire que des entraîneurs de XV comme Bob Dwyer à l'époque, et bien d'autres encore aujourd'hui, vont régulièrement voir des matchs de Rugby à XIII, et ce n'est peut-être pas un hasard si les quatre premières Coupes du Monde de Rugby à XV ont toujours été remportées par un des trois pays majeurs de l'hémisphère Sud, car l'hémisphère Nord – depuis bien longtemps – occulte et oblière la culture du Rugby à XIII, et ce notoirement en France. Les images que l'on vient de voir montrent bien qu'il n'en est pas de même chez les All Blacks et autres Wallabies où l'on constate la forte prégnance des Kiwis et Kangourous treizistes. Quant à elle, l'Angleterre quinziste saura bientôt, par nécessité et pragmatisme, s'inspirer ouvertement d'un XIII qu'elle a, certes, toujours snobé mais qu'elle n'a jamais perdu de vue en l'épiant constamment. En France, c'est l'insoutenable héritage de Vichy – délibérément escamoté lorsqu'il s'agit (politiquement correct

oblige !) de détourner l'attention des écrasantes responsabilités quinzistes dans le démantèlement du Rugby à XIII en 1940-41 – qui interdit pratiquement au *néo-Rugby* d'avoir droit de cité et, partant, d'influencer positivement et ouvertement ce Rugby à XV – enfin – devenu moderne, comme c'est le cas dans les autres grandes nations de l'ovale.

Je tenais à faire ces quelques observations avant de me lancer dans un apport au caractère plus historique.

Le mépris des dogmatiques du XV envers les réformistes du (futur) XIII

✠ On a eu tout à l'heure le regard de Jean-Michel Blaizeau : ce fut celui de l'historien-psychologue, on aura plutôt avec moi le regard de l'historien-sociologue et on va, pour ce faire, remonter quelque peu dans le temps.

Je viens d'évoquer l'oblitération de la culture treiziste en France. Venons-en à son dénigrement pur et simple. A cet effet, je souhaiterais citer ces quelques lignes rédigées sur le Rugby à XIII, extraites du livre de Jean-François Brisson, *Sport qui sauve, sport qui tue* (p. 222), datant de 1965 (ce qui, historiquement, n'est pas très éloigné de nous). Ecoutez bien, car je pense que bien peu parmi vous vont accepter cela :

« Ce faux Rugby continue à corrompre l'atmosphère des clubs de Rugby dont la renaissance, ne l'oublions pas, fut favorisée à l'époque où, pendant l'Occupation, le régime de Vichy avait supprimé le Jeu à XIII (...). Nous ne pleurerions guère la disparition de ce jeu inutile qui, dans la grande famille des sports d'équipes, tient l'emploi du petit dégénéré. »

Quand on voit les Australiens et les Néo-Zélandais, je ne pense pas qu'on se trouve en présence de dégénérés lorsqu'ils jouent au XIII. Je suis treiziste et mes enfants ne sont pas dégénérés, ils vont normalement à l'école, comme ceux de tout le monde. Je me permets de faire cette citation devant un public de quinzistes, tout à fait volontairement, pour savoir s'il aurait été possible d'écrire cela sur d'autres sports... Simplement pour alimenter le débat.

J'ai, bien entendu, beaucoup lu Jean-Pierre Bodis lors de mes recherches : historien sérieux et remarquablement documenté, il demeure en France une référence incontournable pour l'histoire de la balle ovale. A ce titre, il se fait un devoir, contrairement à tant d'autres, de ne pas occulter la culture treiziste et relève quelques termes utilisés habituellement pour cataloguer les tenants du Rugby à XIII. En voici quelques exemples :

« *Chevaliers noirs* de l'argent dans le sport, des *bannis*, des *dissidents*, des *parents honteux*, des *pestiférés*, des *malappris*, des *malotrus*, des *maudits*, des *parias*, des *chercheurs d'or*, des *faux frères*, des *ennemis*, des *malfrats*...

Faire du Rugby à XIII, c'est faire une entorse, une offense au dogme quinziste, c'est donc une *motion hérétique*, c'est une *initiative pernicieuse*. Une *déviance* !
»

C'est là un florilège, non exhaustif, de ce que l'on trouve dans la littérature, émanant d'acteurs et d'auteurs issus de la culture quinziste, à propos du Rugby à XIII.

Remontons encore un peu plus aux sources et essayons de déterminer d'où vient qu'on a pu avoir, en milieu quinziste, une telle perception du XIII, et qu'on en est arrivé à écrire des choses de ce calibre sur un sport qui, ma foi, est tout de même

déjà largement le modèle actuel du Rugby à XV de l'hémisphère Sud et tend à le devenir de plus en plus dans l'hémisphère Nord. A ce propos, vous verrez de quelle nature sera ma conclusion.

Mais auparavant, la question primordiale à se poser est donc celle-ci : pourquoi y a-t-il deux Rugby ? , alors qu'il n'y a pas deux Football, pas plus que deux Basket-Ball, etc.

La raison essentielle tient à l'histoire sociale d'une Angleterre en pleine évolution au moment de la révolution industrielle de la seconde moitié du XIXe siècle, époque qui vit les grands sports, d'origine élitiste, réagir chacun à leur manière face à l'accès – certes, progressif, mais inéluctable – des classes modestes au sport. Ce dernier était considéré, jusque là, comme un inaccessible bastion, apanage d'une caste privilégiée, exclusivement réservé aux gens bien « *éduqués* », c'est-à-dire issus d'une *public school* ou d'un *college*.

Vous savez fort bien que nos deux sports, le XV et le XIII, ont comme dénominateur commun, en anglais, l'appellation de *Rugby Football*. Ce n'est qu'avec le rajout des mots *League* (XIII) ou *Union* (XV) que l'on procède à la distinction sémantique entre les deux codes. Le mot *Football*, au sens générique de la famille des sports où l'on peut jouer la balle avec le pied, est ici important car on peut considérer que l'origine, à la fois, du professionnalisme du Rugby à XIII et du soi-disant amateurisme du Rugby à XV, est une conséquence tout à fait directe de l'acceptation du professionnalisme par les « Associés du Football », à savoir ceux qui, majoritaires au moment où il fut décidé d'unifier les différents codes de « Football », avaient, en 1863, fondé la « Football Association » (FA) autour de règles communes, modernisées dans le sens du spectacle et de la sécurité des joueurs. Cette orientation fut récusée par des « Rugbymen » ne voyant là qu'« *émasculation du jeu* », lesquels, en ce sens, peuvent déjà être considérés comme des dissidents, des minoritaires refusant d'évoluer, qui se fédérèrent ensuite au sein de la « Rugby Football Union », la Fédération anglaise de Rugby (RFU), en 1871, époque à laquelle, d'ailleurs, le jeu se jouait encore à 20 contre 20.

Puis, la poussée sociale aidant, dans les années 1880, il y eut au sein de ce que nous dénommons en France le *Foot* – que les Anglais appellent *Soccer* – une pression de la part des clubs du Nord de l'Angleterre pour faire en sorte que le monde ouvrier puisse y entrer tout en s'y sentant respecté et pris en considération. Les classes modestes avaient, en effet, atteint un niveau relatif d'amélioration sociale du fait d'être progressivement passées, au prix de grandes luttes syndicales, de 60 heures de travail par semaine (autour de 1850) à 56h30, ce qui avait eu pour conséquence directe la libération du samedi après-midi : les ouvriers purent ainsi non seulement voir les matches qui se déroulaient ici ou là, mais aussi y participer en tant que joueurs. Ce fut, de la part de ces gens sans fortune, le début d'une prise de conscience collective qui leur permit de percevoir le sport comme le seul véritable moyen, pour eux, d'être à égalité de chances avec ceux qui étaient nés du bon côté de la barrière sociale. En effet, l'accès à des moyens d'existence plus aisés par le biais, par exemple, d'études prolongées ou de richesses familiales, n'était même pas concevable pour un ouvrier. Cette aspiration devenait, dès lors, envisageable grâce au sport. Mais encore fallait-il pouvoir en tirer rémunération ! D'où ce fameux rapport à l'argent qui deviendra le nœud gordien du monde du sport tout au long de ce XXe siècle et du débat amateur/pro qui l'anima.

Ainsi, le sport est-il apparu, pour les classes modestes, comme étant le moyen de pouvoir améliorer l'ordinaire, de pouvoir apporter à leurs enfants quelque chose d'autre. Et j'en veux pour preuve que nombreux furent les grands joueurs, ayant réussi dans le XIII, dont les enfants ne pratiquèrent pas ce sport, tellement ce dernier

fut longtemps synonyme de combat pour s'en sortir socialement. Cela est un peu moins vrai actuellement, du fait de la grande médiatisation du XIII (Murdoch...) qui éloigne peu à peu ce sport – tout comme le XV – de sa logique sociale identitaire initiale.

Le XIII s'avéra donc, dès ses débuts de XV en voie de réforme, être un moyen de « s'en sortir » économiquement, alors que le XV, jusqu'à il y a guère, n'était à mes yeux qu'un moyen de « sortir », d'avoir un prétexte pour la troisième mi-temps. Au XIII, il fallait s'entraîner sérieusement pour espérer être retenu dans l'équipe qui devait jouer : c'était là la seule façon d'espérer obtenir cette prime de match qui allait permettre, au sens propre comme au sens figuré, de « mettre du beurre dans les épinards ». Au XV, il suffisait parfois de faire acte de présence à l'entraînement ou bien d'être le fils ou le protégé de quelque dirigeant influent pour être aligné le dimanche sur le pré... On vit même le Président de la République en personne se transformer en sélectionneur national : en février 1972, Georges Pompidou ne fit-il point rappeler Walter Spanghero pour jouer contre l'Angleterre au sein d'un XV de France duquel il avait pourtant été écarté par les sélectionneurs fédéraux ? Situation absolument inimaginable dans tout autre sport !

Professionnalisme en sport et politisation de la société

✠ Cela dit, revenons à ce Football (Soccer) qui décide de reconnaître le professionnalisme en 1885. Tout commença par l'officialisation du *manque à gagner* en 1882, sous la pression de certains clubs, à structure ouvrière, du Nord de l'Angleterre. Qu'en ont pensé les gens de la FA ? Ils observaient que ces clubs du Nord réalisaient de grosses recettes, compte tenu du phénomène des « supporters » qui se développait, à grande échelle, dans le cadre du sentiment d'appartenance communautaire (à *leur* ville, par exemple, mais aussi à *leur* classe sociale). En 1893, la Finale de la Coupe d'Angleterre de Football (la première entre deux équipes du Nord) enregistre 45 000 personnes, puis, sur les dix ans suivants, une moyenne de 80 000 au Crystal Palace de Londres. En France, il a fallu attendre 1998 pour qu'on puisse disposer d'un stade permettant d'atteindre ce dernier chiffre. En Angleterre, c'était il y a déjà bien plus d'un siècle.

On assistait, en fait, à un phénomène de masse, lequel eut pour conséquence d'amener beaucoup d'argent aux guichets. Cet impact social du Football fut parfaitement maîtrisé par les dirigeants de la FA qui se dirent, alors, que s'ils ne lâchaient pas un peu de lest face aux exigences des clubs du Nord, leur statut de dirigeant serait très vite mis à mal : ils en perdraient ainsi tout pouvoir sur le contrôle du jeu.

Ce réel danger pour eux de voir les clubs ouvriers du Nord prendre le contrôle du Football se manifesta concrètement en 1884, à un moment où la FA – toujours dirigée par des hommes issus de l'aristocratie – refusait encore d'aller au-delà du *manque à gagner* en termes de reconnaissance envers les joueurs issus des classes modestes. Les dirigeants du Nord décidèrent alors de fonder une fédération dissidente, la *British Football Association* (BFA).¹ Cette volonté de dissidence au sein de la FA est assez peu connue chez nous mais, bien que cette BFA ne vît jamais le jour, sa seule éventualité suffit à infléchir les décisions de la FA. C'était bien là

¹ Bien noter que cette BFA aurait été d'envergure « britannique » et non plus « nationale » comme chacune des toujours actuelles fédérations anglaise, écossaise, galloise et irlandaises. Au moment où, précisément en Angleterre, Engels venait de terminer *Le Capital* initié par Marx, cette BFA visait-elle à regrouper tous les « ouvriers footballeurs » britanniques sous la même bannière pour leur donner plus de poids ? Serait-ce, entre autres facteurs, ce risque politique potentiel qui aurait poussé la FA au compromis d'un professionnalisme encadré ?

reconnaître tout le poids du Nord en matière de sport. C'était aussi accepter de faire ce qui permettrait, en les amadouant, de museler ces clubs à grosses recettes afin de les conserver au sein de la FA (Dunning et Sheard).

L'élite sociale qui dirigeait la FA faisait partie de ce que j'appellerais l'élite décisionnelle du pays, à savoir l'élite politique et économique : cette dernière ne voulait absolument pas perdre le contrôle social du phénomène de masse que devenait de plus en plus le sport et, déjà, tout particulièrement le Football. D'où le principe d'un compromis : nous, l'aristocratie, gardons le contrôle et la gestion du jeu et nous acceptons, en contrepartie, de rémunérer les joueurs qui voudront l'être. Le professionnalisme était ainsi officiellement reconnu. Mais dans de strictes conditions. En effet, le salaire maximum était décidé par la FA. Ainsi, en 1885, un joueur « pro » ne pouvait-il pas négocier un salaire de plus de 4 livres (ce qui représentait tout de même environ dix à quinze fois le salaire d'un ouvrier) pour jouer au Football. De plus – et c'est là que la notion de compromis entre « grands amateurs » et « professionnels » est peut-être la plus flagrante – les « pros » se sont vu interdits de sélection en Equipe d'Angleterre jusqu'en ... 1921 : c'est-à-dire que, pendant 36 ans, l'honneur de porter le maillot blanc frappé des trois lions rampants, ne pouvait échoir qu'aux seuls amateurs !

Ainsi, les dirigeants de clubs où évoluaient des joueurs issus des classes modestes semblent donc s'être satisfaits de cette situation ambiguë de lucrative inféodation. En acceptant cette sorte de prison dorée – donc en abandonnant le projet de constituer *leur* fédération de Football indépendante (BFA) qu'ils auraient pu gérer selon leurs propres visions socio-politiques du sport – ils donnaient, par là même, quitus aux riches et aux puissants pour le maintien de leur pouvoir sur le sport, tout en s'arrogeant, cependant, le droit d'en tirer le meilleur parti financier, selon le principe réversible du « je te tiens, tu me tiens ».

Cependant, même si les « Amateurs » gardaient le contrôle des affaires du Football, il n'en demeure pas moins que cette brusque inflexion, de leur part, du sacro-saint dogme concernant l'amateurisme, jusque là de rigueur (en apparence tout au moins), allait avoir de fortes répercussions sur le monde de l'ovale. Il n'est, en effet, certainement pas dû au seul hasard de voir apparaître, pour la toute première fois... en 1886 (!), l'exigence d'amateurisme dans les statuts du Rugby (à l'époque ni à XIII, ni à XV, mais Rugby tout court). Jusque là, cette exigence coulait de source, tacitement ! Mais le Football s'étant « compromis », la règle n°1 pour faire du Rugby – dorénavant écrite – imposait d'être amateur. J'ai pu conduire des recherches à Twickenham (siège de la RFU) et à Bristol (alors siège du Board). J'ai ainsi retrouvé les écrits des dirigeants, non seulement du Rugby de l'époque, mais aussi ceux des dirigeants du début des récentes années 1990 et on y constate l'aspect aussi séculairement qu'obstinément récurrent de l'affirmation suivante, quasi incantatoire : « *Nous sommes le dernier bastion de l'amateurisme.* »

Là, il nous faut affiner l'analyse de la réalité sociologique de l'élite anglaise de la fin du XIXe siècle pour bien comprendre pourquoi le Rugby à XV s'est enfermé dans la tour d'ivoire du dogme de l'amateurisme, s'opposant ainsi catégoriquement à l'évolution du Football. En effet, pour quelles raisons n'a-t-il pas voulu suivre le même chemin ? C'est véritablement une question qu'il faut se poser.

En grande partie, la réponse réside dans le fait de constater que l'élite qui pratiquait et gérait le Rugby était sensiblement différente de celle du Football. Les dirigeants de ce dernier avaient été, quant à eux, « éduqués » à Eton, Harrow, Charterhouse, Westminster..., à savoir les plus prestigieuses *public schools* anglaises, alors que les dirigeants du Rugby « sortaient » plutôt de *public schools* plus récemment créées – donc moins renommées – comme Cheltenham, Marlborough ou... Rugby et

constituèrent ainsi les rangs de cette nouvelle – et sociologiquement devenue célèbre – « *upper middle class* » (source : Dunning et Sheard).

Ces *public schools* plus récentes formaient, entre autres, les cadres de l'administration et de l'Armée, lesquels furent chargés – nous sommes en 1840-80 – d'aller porter la bonne parole de *Mother England* en faisant régner le *Rule Britannia* aux quatre coins des cinq continents, là où flottait l'Union Jack, à savoir sur tous les territoires de l'immense Empire britannique. Archétype du moyen d'éducation « physique » apte à véhiculer les valeurs d'un groupe discipliné – obéissant sans discuter aux ordres du Capitaine² – le Rugby allait donc devenir le sport identitaire de ce que j'appellerais une élite subalterne, le symbole dans lequel elle allait se reconnaître, elle qui était chargée, sans sourciller, d'appliquer « sur le terrain » les volontés de l'élite décisionnelle, celle qui restait en Angleterre et qui jouait au Soccer. Pour se convaincre de cette dichotomie entre les deux élites, ainsi que de l'importance « coloniale » du Rugby, il suffit d'observer combien les grands et lointains dominions, tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud et, à un degré moindre, le Canada (où la proximité américaine atténue dorénavant fortement l'influence anglaise), sont bien plus tournés vers l'ovale que vers le ballon rond : à l'évidence, aucun de ces dominions n'a jamais été – ni n'est, encore actuellement – un grand pays de Football.

Toujours sur ce plan colonial, mais cette fois au sens « domestique » en ce qui concerne l'Irlande, cette dernière demeure incongrûment unifiée en matière de Rugby à XV (« Ireland ») et ce contrairement au Football (« Eire » et « Northern Ireland »), ce dernier ayant naturellement et logiquement pris en compte la partition géopolitique de l'île datant de 1922. Faut-il alors croire que le Rugby à XV, tourné comme il l'est vers l'idéalisation de son passé, chercherait – en conservant arbitrairement une Irlande unifiée de l'ovale – à entretenir la nostalgie d'un passé « impérial », certes somptueux mais pourtant irrémédiablement révolu, d'un Royaume encore entièrement « uni » ? D'ailleurs, la fédération quinziste irlandaise (fondée en 1874) n'est-elle pas toujours partie intégrante – et au même titre que celles d'Angleterre, d'Ecosse et du Pays de Galles – des fameuses « *Home Unions* », ces fédérations de Rugby à XV de « la maison mère » ? De par son organisation institutionnelle, le Rugby à XV britannique, fidèle serviteur de la Couronne, serait-il alors le dernier terrain d'expression d'un déni permettant d'occulter, au moins symboliquement par le biais du sport, l'inconcevable autant qu'inacceptable émancipation républicaine (*shocking !*) d'une partie du Royaume ?³

Aussi, lorsque la FA, dirigée par la grande aristocratie, autorisa la rémunération de ses joueurs de condition sociale modeste, créa-t-elle, ce faisant, une situation qui allait entraîner la cristallisation des ressentiments de ceux qui « étaient au charbon », outre-mer, envers ceux qui les y envoyaient et qui restaient dans le confort douillet de *Mother England*. Maintenir contre vents et marées ce qui aurait dû, à ses yeux,

² Ne célébrait-on pas, au XIXe siècle, le potentiel d'abnégation absolue et la capacité de sacrifice total de ces « *soldats automates* » – les célèbres Tuniques (ou Habits) Rouges – qui constituaient le socle d'airain d'une Armée britannique conquérante et victorieuse au sein de laquelle régnait une discipline de fer et dont Lénine s'inspira, en 1918, lorsque fut fondée l'Armée Rouge ?

³ A ce propos, le Football des quatre « nations » britanniques (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) se regroupe sans peine sous la bannière olympique de la Grande Bretagne ; de son côté, l'Eire (Irlande du Sud) aligne sa propre équipe olympique. En effet, les seules nations autorisées à concourir aux JO sont celles reconnues par l'ONU. Le Rugby à XV, souhaitant (re)devenir olympique, aura bien du mal à composer un XV de Grande Bretagne qui n'a jamais existé et aura encore plus de mal à faire reconnaître un XV de l'Irlande unifiée. De même, les *Lions Britanniques* – sélection des quatre *Home Unions* – ne seraient pas plus éligibles pour participer aux JO. Mais le nouveau Président du CIO, Jack Rogge, n'est-il pas un ancien joueur de Rugby à XV, ex-international belge ! Et comme le Rugby à XV a pour tradition d'être, non pas hors-la-loi, mais au-dessus des lois. Alors...

rester l'apanage exclusif des élites – à savoir un strict et total amateurisme, sans aucun compromis avec quiconque – devint ainsi le cheval de bataille de cette élite subalterne, histoire de bien montrer à ces Messieurs du Football que la « petite élite » était, et elle seule – superbe revanche –, capable de conserver les traditions d'un sport pur. Le jeu de Rugby allait ainsi devenir l'otage d'une force de réaction particulièrement déterminée à en refuser toute forme d'évolution, fut-ce même au mépris de la plus élémentaire démocratie. Exclusion, repli sur soi, morgue et hypocrisie allaient, en conséquence, être érigés en piliers d'une raison d'être de plus en plus difficile à justifier face aux réalités d'un monde sportif connaissant une inéluctable évolution.

En conséquence, « l'esprit de corps » – héritage militaire par excellence – allait être instauré en mode de fonctionnement privilégié de ce groupe social menacé que devenait ainsi celui des défenseurs d'un Rugby refusant d'évoluer avec la société, s'arc-boutant pour résister, d'une part, à ce qui était perçu comme la compromission des élites et, d'autre part, à la pression de la base populaire qui, elle, se faisait réellement de plus en plus forte.

L'émergence d'un autre Rugby

✠ A ce stade du développement, il devient intéressant d'entrer un peu plus dans les détails de l'histoire pour comprendre quelle va être l'évolution qui va progressivement aboutir à l'émergence du Rugby à XIII. Ce qui précède nous la fait, d'ailleurs, déjà fort bien pressentir. En effet, comme on voulait, au Rugby, demeurer le « dernier bastion des vrais amateurs », fatalement – compte tenu du succès, aussi, du Rugby dans les milieux populaires du Nord de l'Angleterre – la concession faite par le Football n'allait pas tarder à « contaminer la pureté » de l'ovale. Mais, comme ce qui précède le laisse présager, ce qui paraissait devoir être une évolution logique et naturelle des choses allait, au contraire, aboutir à un barrage inconditionnel contre l'entrée de l'argent « rémunérateur » dans le Rugby. Les dirigeants de ce dernier se crispèrent alors dans une position « jusqu'au-boutiste » en refusant de transiger avec le dogme. Or, ce que demandaient les dirigeants des clubs de Rugby du Nord anglais, ce n'était nullement le professionnalisme à tout crin du Football, mais seulement la reconnaissance du manque à gagner dans lequel ils voyaient la seule chance d'endiguer, à la fois, le professionnalisme lui-même et – ce qui était peut-être pire encore à leurs yeux – cet amateurisme marron dont il était de notoriété publique qu'il était déjà plus que « monnaie courante », aussi, dans le monde de l'ovale. En effet, le « tout professionnel » du Football ne correspondait guère à l'éthique sportive des gens du Rugby, y compris ceux issus de milieux modestes car, depuis 1885, de nombreux joueurs de Football, qui avaient délaissé leur métier d'origine pour répondre aux sirènes du ballon rond, donnaient – trop souvent, hélas ! – l'exemple d'un dérapage social vers la déchéance, après blessure ou perte de notoriété.

Ainsi, le manque à gagner apparaissait-il comme une excellente voie intermédiaire de réforme sociale du sport car il répondait aux impératifs à la fois sociaux (conserver son emploi) et sportifs (pouvoir s'entraîner, se déplacer et jouer), le tout sans perte de salaire pendant la carrière sportive. C'est qu'il fallait forcément prendre sur le temps de travail pour consacrer du temps au sport. Remettons-nous bien en 1880-90 : il n'y a pas encore d'éclairage nocturne performant et encore moins de TGV ou d'autoroutes.

Si on veut que les joueurs produisent une performance de qualité, compte tenu, d'une part, qu'ils travaillent encore 10 heures par jour et le samedi matin (semaine de 56h30) et, d'autre part, qu'on ne peut pas jouer le dimanche car, dans l'Angleterre

victorienne, c'est « Sunday closed », il faut bien prendre congé, d'abord, un ou deux après-midi par semaine pour s'entraîner et, ensuite, le samedi matin pour se déplacer. En conséquence, pour disposer des joueurs, encore fallait-il pouvoir leur payer ce temps consacré au sport, ce que les présidents de clubs du Nord – bien souvent, aussi, employeurs des joueurs dans leurs entreprises – étaient prêts à faire. Cette logique sociale – certes, encore quelque peu teintée de paternalisme, mais particulièrement démocratique en termes d'accès au sport – se heurta à un refus absolu de la RFU : pour cette dernière, introduire l'argent dans le Rugby demeurerait officiellement scandaleux, mais s'y opposer consistait, en fait, à empêcher les classes modestes d'accéder au seul terrain sur lequel elles pouvaient se trouver à égalité avec les dominants, à savoir celui du sport. L'attitude à la fois intransigeante et pleine de morgue des dirigeants traditionalistes du Rugby est, à mes yeux, parfaitement résumée par cette extraordinaire déclaration de Jimmy Budd, un ex-Président de la RFU de l'époque :

« La réponse à ceux qui préconisent que l'ouvrier doit recevoir une compensation pour la perte de temps de travail à cause de son divertissement est que, s'il ne peut pas s'offrir le loisir nécessaire pour jouer, il n'a qu'à s'en passer. »

Fermez le ban ! (cité par JP Bodis, p. 48)

Comme on le voit, les dirigeants du Rugby apparaissent comme moins démocratiques que ceux du Football, lesquels, certes par calcul stratégique au plan du contrôle social des masses, avaient cependant décidé – devant le danger de scission – d'accéder, dit en termes syndicaux, « aux revendications de la base » en échange d'un silence absolu dans les rangs, ce qui, à mon sens, est toujours le cas dans le Football actuel où l'on n'entend pratiquement jamais les joueurs critiquer qui ou quoi que ce soit dans l'administration ou la gestion du jeu. Lorsque j'étais entraîneur national de Rugby à XIII au Bataillon de Joinville, à la fin des années Quatre-vingts, j'ai eu l'occasion de côtoyer des joueurs actuels de l'équipe de France de Football, comme Emmanuel Petit ou Bixente Lizarazu, dans le cadre de missions en commun, « BJ XIII » et « BJ Foot », avec Roger Lemerre. Ces jeunes joueurs, alors espoirs, avouaient leur regret de ne pouvoir partager l'aspect convivial et largement plus festif du ballon ovale en disant : « *Nous, on ne peut pas dérailler, si on met le pied à côté de la ligne, on est mort* ». En d'autres termes : au Rugby on n'est pas très bien payé, mais qu'est-ce qu'on rigole ; au Foot on est tellement payé qu'on ne peut plus rigoler.

✘ Pour en revenir au Rugby originel, on constate donc, à la fin du XIXe siècle, que se développe en son sein une attitude plutôt intolérante et quelque peu antidémocratique envers les gens du peuple.

Nous sommes alors à l'aube des années 1890, moment important de l'histoire politique anglaise. Il s'agit, en effet, de celui de l'émergence du *Labour Party*, c'est-à-dire de ce Parti travailliste qui va enfin permettre aux classes modestes de participer aux décisions du pays. La scission qui donnera lieu à la naissance des deux Rugby – un à XV, conservateur et traditionaliste, et un autre, d'abord également joué avec 15 joueurs, mais moderniste et réformateur, qui deviendra plus tard à XIII – date de 1895, c'est-à-dire précisément de cette période.⁴ Mais, comme on l'a déjà entrevu,

⁴ En 1893, James Keir Hardie fonde le *Parti ouvrier indépendant* dans ce Nord industriel anglais, futur berceau du XIII. En 1900, ce parti pionnier se muera en *Labour Party*, lequel remportera ses premiers succès électoraux en 1906. Il est intéressant de noter, comme on le verra dans la suite de cet article, que l'émancipation treiziste correspond exactement à cette fourchette de date : du refus de la RFU, en 1893, de

dès que le Football avait commencé à être pro, il y avait eu des discussions sur le sujet au sein du Rugby : allait-on y accepter le manque à gagner ? A partir de l'année 1890, la pression du Nord en ce sens se fait vraiment insistante et les exigences se précisent.

Or, nous sommes également à l'époque où, en France, un certain Pierre de Coubertin remet au goût du jour les Jeux Olympiques. La scission au sein du Rugby aura lieu trois ans après qu'il avait ainsi parlé de l'avenir du sport, à l'occasion de son manifeste à la Sorbonne pour relancer les Jeux Olympiques (25 novembre 1892) :

« Quant à l'athlétisme en général, [*il parle de l'athlétisme au sens global du sport*] j'ignore quelles seront ses destinées mais je veux attirer votre attention sur ce fait important qui présente un caractère nouveau maintenant : il est démocratique et international. Le premier de ces caractères, son aspect démocratique, assure son avenir. En dehors de ce qui est démocratique, il n'y a plus rien de valable à présent en sport. »

Ensuite, il en souligne « *le caractère international* » en précisant que « *le sport est le libre-échange de l'avenir* » au service de « *la cause de la paix* ».

Mais, pour les besoins de mon propos, j'insisterai bien entendu sur l'aspect « *démocratique* » souligné par un Coubertin qu'on dit, largement à tort, n'avoir été qu'un chantre de l'amateurisme absolu. Son discours est, en effet, à placer ici en contrepoint de l'attitude du Rugby qui, au même moment, refuse d'inclure dans sa sphère tout un pan de la société et ce avec un souverain et durable mépris. En fait, les dirigeants quinzistes n'avaient pas donné cher des chances de survie du Rugby professionnel au moment du schisme de 1895 : ils lui donnaient alors un maximum de deux ans d'existence. Mais l'expérience treiziste a aujourd'hui plus d'un siècle. Aussi, a-t-il bien fallu, du côté quinziste, adapter le discours en conséquence, pour éviter, autant que faire se pouvait, de perdre la face. Ainsi, au fil du temps, peut-on noter, entre autres, que James Baxter, directeur anglais de la tournée aux antipodes des Lion's (XV), en 1930, crut bon de répondre – à une question qu'on lui posait sur la puissance locale du Rugby à XIII, à Auckland – que « *chaque grande ville devait posséder un égout* » (cité par J.P. Bodis, p. 235). Le XIII, considéré comme un « Rugby de seconde zone », ne servirait donc que de déversoir aux rejets du « Rugby propre, pur et de première classe » que demeurerait, ainsi assaini, le XV !

On retrouve encore ce genre de commentaire, après la seconde guerre mondiale, dans le discours quinziste anglais qui affirme que le Rugby à XIII permet justement de maintenir la pureté d'origine du XV. Ce même type de discours, mais en plus radical cette fois, fut aussi celui des dirigeants quinzistes français sous Vichy. Ainsi, pour faire admettre d'interdire le XIII en France, Paul Voivenel, figure emblématique de la FFR (XV) et admirateur zélé de Pétain, utilisa-t-il comme argument que « *le Rugby à XV conserve le bénéfique impératif de la pureté absolue de ses origines opposée à la pollution de la dissidence.* »⁵ On peut ainsi se rendre compte de la façon sournoise dont est, en permanence, véhiculé le discours récurrent « anti-XIII » : le Rugby à XIII n'a, au mieux, d'utilité que s'il contribue à maintenir la salubrité du XV et, au pire, aucune raison d'exister (cf. J-Fr. Brisson et autres). De même, sous sa présidence fédérale, Albert Ferrasse afficha sa farouche volonté de détruire

reconnaître le manque à gagner pour les joueurs de condition modeste, à l'émergence de la version treiziste présentant, avec le *jeu du tenu*, en 1906, un sport dynamique et sécurisé, définitivement distinct du XV originel : en politique comme en ovale, les conservateurs avaient dorénavant affaire à des opposants crédibles et d'envergure.

⁵ Paul VOIVENEL, *Mon beau Rugby*, Toulouse, L'Héraclès, 1942, p. 225. A noter que cet ouvrage a été réédité en 1962, mais, curieusement, amputé du chapitre que ce très pétainiste auteur avait consacré à l'éradication du XIII dans l'édition d'origine, sous l'Occupation...

le XIII, refusant obstinément, par exemple, jusque très récemment, que tout match « sacrilège » (sic) de XIII puisse avoir lieu sur la pelouse du temple sacré du stade Armandie d'Agen, pourtant largement financé par les deniers publics français et européens !⁶

Le Rugby de l'hémisphère Sud

☒ Ce qui vient d'être dit caractérise la culture rugbystique européenne. Par contre, dans l'hémisphère Sud, on n'aura pas du tout cette perception du XIII. Vous en avez eu la preuve tout à l'heure en voyant en vidéo combien le jeu des antipodes est naturellement influencé par le XIII. Là-bas, les deux sports cohabitent en se respectant mutuellement. C'est ce qui explique, devant des attitudes comme celles du dirigeant anglais qui compara le XIII à « un égout », pourquoi les Néo-Zélandais se sont alors sentis humiliés, car là-bas, en l'absence de toute forme d'ostracisme ovale, un Kiwi, même treiziste, est avant tout un citoyen néo-zélandais comme un autre. Que le XV soit demeuré prépondérant au pays du long nuage blanc relèverait essentiellement, à mon sens, de l'aspect très agricole et plus traditionnel de la Nouvelle-Zélande où de nombreux « farmers » trouvèrent en ce jeu un moyen d'expression qui correspondait plus à leur tempérament qu'un Rugby à XIII plutôt connoté comme urbain et ouvrier.

Ici, l'exemple de l'Australie, un des pays phares au plan mondial en matière de Rugby, s'avère particulièrement digne d'intérêt. La caractéristique particulière de ce « pays continent », en matière de peuplement, réside dans le fait que l'Angleterre commença à y envoyer des bagnards, en grande majorité issus des classes modestes. Les premiers bagnes (1788) y furent implantés notamment autour de Sydney et, à mes yeux, si le Rugby à XIII s'est culturellement enraciné autour de cette grande métropole, c'est peut-être parce que les descendants de ces bagnards ont choisi de s'identifier à celui des deux Rugby qui était une émanation des classes populaires anglaises, ces classes méprisées par cette élite qui avait envoyé leurs ancêtres aux bagnes. En aucun cas le XV – Rugby des dominants, à savoir du personnel pénitentiaire et colonial qui les personnifiait – ne pouvait être choisi par ceux qui s'en étaient allés construire aux antipodes une société plus humaniste, bien plus respectueuse de l'individu, en se débarrassant des dogmes de la vieille Europe où l'on « classait » les gens en fonction de leur rang social de naissance.

En Australie, c'est bien plus le mérite individuel qui compte que la classe d'origine de votre ascendance. Et c'est là que se manifeste, à mon avis, le trait caractéristique fondamentalement distinctif entre le XV et le XIII sur le plan sociologique : le XIII est identitaire de la majeure partie de la nation australienne (Nouvelles Galles du Sud et Queensland), à savoir celle dont les bagnes figurent dans la mémoire collective. Ce n'est pas le cas à Melbourne, fondée (1835) peu de temps avant la fin des bagnes (1840), où le Football australien est largement prépondérant sur les deux Rugby. Ce jeu « local » correspond, en fait, à une « Australie post-bagnes », qui est une Australie à immigration très cosmopolite (ruée vers l'or), c'est-à-dire beaucoup moins britannique qu'à Sydney et Brisbane où le XV, même après son premier titre de champion du monde (1991), était virtuellement inexistant jusqu'à ce que Murdoch ne le finance grassement (1995 : Super 12 et Tri-Nations). Auparavant, les Wallabies, malgré leur prestige mondial, ne passaient qu'à grand peine à la télévision. Régulièrement, sur les 10 émissions les plus regardées à la télévision australienne, il y a 5 à 7 matches de Rugby à XIII ! A ce jour, l'émission la plus regardée à Sydney,

⁶ Voir *La Dépêche* du 3 novembre 1998 et des jours suivants, à propos de l'interdiction de l'utilisation du stade municipal d'Agen pour le match télévisé de Rugby à XIII entre Villeneuve et Toulouse.

de toute l'histoire de la télévision australienne, est un match de Rugby à XIII, en 1984. C'est sur de pareilles constatations que l'on peut s'appuyer pour affirmer que ce sport y est, en conséquence, particulièrement identitaire.⁷

Pour encore mieux comprendre pourquoi le XIII est si foncièrement australien, il faut savoir que ce pays l'adopta instantanément dès sa conception et ce malgré une implantation quinziste remontant à 1863. Après la scission de 1895, comme nous l'avons vu, le jeu du Nord anglais était devenu un XV « open », ouvert à tous, qui officialisait le manque à gagner pour toute perte de salaire due à la pratique sportive compétitive. Après divers essais de modification de règles pour rendre le jeu plus dynamique et surtout plus spectaculaire – n'oublions pas que dans ce même Nord anglais le « Foot », le *passing game*, offrait un jeu de passes attractif pour un public majoritairement ouvrier et ce autour des mêmes grands centres urbains de Leeds, Liverpool et Manchester où se développera le XIII – , c'est en 1906 que fut codifié le Rugby à XIII tel qu'il est encore pratiqué aujourd'hui avec 13 joueurs (dotés de contrats pour la seule élite, bien entendu) et, surtout, la règle *essentielle* du « jeu du tenu » permettant autant de respecter que de responsabiliser le joueur plaqué et non plus de le pénaliser (le punir !?) comme à XV. Et comme c'est aussi en cette même année 1906 que fut introduite « la règle de l'avantage » – elle aussi essentielle pour la fluidité et la dynamique du jeu ainsi que pour l'intérêt des spectateurs –, c'est véritablement à partir de ce moment là que le XIII se distingua définitivement du XV.

Ce *néo-Rugby*, devenu treiziste, qui permettait autant l'expression que la reconnaissance des valeurs de l'individu, fut importé en Australie dès 1907. En juin 1910, l'affaire était pliée : le Rugby australien – joueurs, dirigeants, presse et spectateurs – était devenu très majoritairement treiziste, le XV se recroquevillant autour de quelques bastions tenus par des traditionalistes et disparaissant même totalement du Queensland durant toutes les années Vingt. Comment, alors, expliquer autrement que par un phénomène d'adéquation sociale à grande échelle le fait qu'en seulement trois ans de temps un autre Rugby soit parvenu à aussi vite détrôner celui qui était en place depuis près d'un demi-siècle ? Le Rugby moderne était donc bel et bien taillé pour aller comme un gant à ce grand pays neuf, né avec le XXe siècle et caractérisé par des mentalités novatrices, très sensibles à l'équité sociale.

Cependant, lorsque Murdoch voulut aussi « acheter » le XIII australien (1995), ce dernier a vécu une scission pendant deux ans entre les clubs qui voulaient rester fidèles à la fédération d'origine et ceux qui voulaient signer avec Murdoch. Pendant ces deux ans, on a frisé la catastrophe. Maintenant, c'est reparti sur une base de compromis entre les deux : Murdoch gère médiatiquement la compétition d'élite entre clubs ; la Fédération conserve toutes les autres compétitions ainsi que la gestion totale des équipes nationales. Auparavant, le Rugby à XIII était tellement puissant qu'il devait aider à financer le stade olympique de Sydney. C'est dire ! Mais la (très) coûteuse lutte judiciaire contre Murdoch en a décidé autrement. Malgré cela, le XIII australien demeure une formidable puissance, à la fois sportive et financière, du fait de son fort impact sur une majorité de la population du pays : Murdoch, avec son argent, a peut-être détruit l'âme du XIII (de même que celle du XV), mais pas ses racines.

Toutefois, comme l'Australie, avec ses seuls 18 millions d'habitants, ne peut avoir le même rayonnement international que des nations comme la Grande Bretagne ou les Etats-Unis, l'influence du Rugby à XIII australien n'a pas pu s'étendre sur le globe

⁷ En 1999, sur les 6 programmes sportifs les plus regardés à la télévision sur Sydney, seul le Cricket, en 5^e position, vient s'insérer au sein d'un tir particulièrement groupé du Rugby à XIII, lequel occupe les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e places ! En 2002, avec 2,5 millions de téléspectateurs, la finale australienne de XIII a rassemblé 35% d'audience de plus que la finale de l'Australian Football (1,85 million).

comme celle du XV britannique ou du Football américain, ce dernier étant dorénavant pratiqué un peu partout où l'US Army a (ou a eu) des bases militaires. Quant au Football, il est sur toute la planète.

BREAK / Fin de la 1^{re} partie/ Dans le prochain N° : Deux Rugby : deux logiques internes, deux cultures divergentes de l'ovale.

Logiques internes respectives et sécurité des joueurs

✠ Attachons-nous, dorénavant, au jeu de Rugby lui-même, c'est-à-dire à ses deux versions, issues du même jeu d'origine, que sont le XV et le XIII. En quoi consiste vraiment la différence fondamentale entre ces deux disciplines qu'un non connaisseur aura bien du mal à distinguer ?

En effet, imaginez, un instant, un match idéal de Rugby, dans lequel chaque joueur, lorsqu'il est en situation d'être plaqué, parviendrait à passer son ballon avant que d'être amené au sol, ce qui aurait produit le blocage du jeu par le « tenu » : s'il n'y a jamais de placages effectifs, vous êtes incapables de dire si vous avez affaire à du XIII ou à du XV. Sur certaines des séquences vidéo que Max Godemet nous a montrées tout à l'heure, c'était véritablement le cas : on aurait pu croire que c'était des images extraites de matchs de XIII.

Par contre, dès qu'il y a blocage de la situation de jeu par un placage effectif, le joueur se retrouve au sol. A ce moment précis, la règle de chacun des deux Rugby diffère de façon essentielle : le joueur doit-il lâcher ou ne pas lâcher le ballon ? Là, chacun des deux codes va apporter une réponse en fonction de sa logique interne, c'est-à-dire en fonction de ses propres fondements idéologiques.

Au Rugby, à l'origine, les pratiquants étaient issus d'une certaine aristocratie, financièrement aisée. Ils n'avaient donc pas besoin de protection sociale complémentaire : s'il leur arrivait un accident grave sur un terrain, la famille était là qui prenait le relais en matière de subsistance. Mais, dans le cadre du « *procès de civilisation* », décrit par Norbert Elias et Eric Dunning, la violence sportive était alors de moins en moins acceptée.

C'est ce qui expliquerait l'évolution des divers *Football* originels (chaque *public school* avait ses propres règles) vers des règles communes et sécurisantes, en opposition à celles pratiquées à Rugby. En effet, alors que l'orientation vers le Rugby était en bonne voie pour un « Football unifié » au tout début des années 1860, le fait que la presse (alors naissante à grande échelle) commençât à relater, au même moment, des accidents graves et parfois mortels sur les terrains de Rugby-Football – où on pratiquait encore le « hacking », c'est-à-dire un croche-patte appuyé, sorte de coup de pied dans le tibia avec les chaussures ferrées de l'époque – influa grandement sur cette évolution en cours et aboutit finalement à l'inversion de la tendance initiale : on « s'associa » donc majoritairement autour des règles « soft » du Football actuel, jugées plus accessibles à la majorité des humains. On acceptait, en effet, de plus en plus difficilement que, une fois au sol, c'est-à-dire « mis à la faute », le porteur de balle doive en quelque sorte – pour se racheter – expier sa faute en lâchant le ballon, tout en recevant simultanément sur lui un amoncellement de joueurs qui se disputaient – violemment – l'objet convoité que représentait ce ballon.

Il y eut, de ce fait, de terribles accidents et le Rugby à XV commençait déjà à avoir de lourds antécédents, annonceurs de la Fondation Albert Ferrasse, c'est-à-dire de l'organisme actuel de la FFR (XV) qui s'occupe des « grands blessés ». Il ne peut, en effet, être nié que bien des drames humains se nouent encore sur les terrains de Rugby à XV : morts et tétraplégiques s'additionnent à un rythme qui ne diminue

guère. Si cette Fondation s'est institutionnalisée à ce point au sein de la FFR (XV) – avec le soutien de la Fondation de France (axée sur la grande détresse) – c'est bien le signe que ce fléau est un souci particulièrement prégnant en matière de Rugby à XV et ce partout où il est pratiqué sur le globe (fin 2002, 124 paralysés étaient pris en charge pour la seule France). C'est le seul sport, à ma connaissance, qui dispose d'une pareille Fondation, si l'on peut dire, pour ses « anciens combattants » morts au front ou qui en sont revenus gravement blessés (logique militaire originelle oblige). Certes, il y a aussi des accidents de même nature dans les autres sports d'équipes, y compris en Rugby à XIII, mais ils y sont particulièrement rares, tout comme au « Foot », notamment avec les gardiens qui se blessent parfois aux cervicales sur les poteaux de but, mais ce n'est aucunement dans les proportions alarmantes du Rugby à XV (source : CDIA, Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance, Paris).

Ainsi, ai-je pu constater, à mon grand étonnement, que la touche quinziste était une phase de jeu particulièrement traumatique. En effet, dans les archives du Board à Bristol, j'ai découvert que depuis 1980 les médecins du Comité Médical Consultatif du Board (MAC) alertaient les dirigeants sur le fait qu'il y avait trop de blessés graves à la touche. Pour ma part, je pensais que cela ne survenait que dans les mêlées.

Mais que se passe-t-il, en réalité, à la touche ? J'ai lu pour m'en convaincre tous les rapports médicaux du Board, lesquels insistent surtout sur la fragilité des jeunes dont la musculature du cou est encore loin d'être complète. Un jeune qui saute en l'air n'a plus de pieds au sol et s'il est victime d'une charge latérale, il y a comme un mouvement de fouet au niveau de ses cervicales et donc un fort risque de fracture au niveau de la 4^e vertèbre (C4). Cela est écrit en toutes lettres dans les rapports du Board où est évoqué « *ce nombre de blessés qui ne faiblit pas* ». Alors, si les règles de la touche ont changé, si on peut dorénavant prendre les sauteurs au niveau des hanches pour les propulser en l'air, c'est tout simplement pour protéger ces joueurs d'accidents graves aux cervicales. En effet, il n'y a strictement aucun intérêt sportif dans ce « lifting », contrairement à ce que disent certains pour faire diversion. Toutefois, à aucun moment cette nouvelle dimension sécuritaire n'est expliquée ni, surtout, avouée au grand public par des media qui entretiennent un discours servile, lisse et politiquement correct envers le XV. De mon point de vue, ce souci de sécurisation de la touche va de pair avec celui posé par la mêlée où il est, dorénavant, interdit de « pousser » (sauf en international et en championnats « Elite » et Fédérale 1). C'est-à-dire que, pour l'immense majorité de ses pratiquants, le Rugby à XV en arrive à nier purement et simplement sa propre réalité fondamentale – sa logique interne – à savoir le combat entre packs, et cela parce qu'il y a trop de dangers : en effet, environ 60 % des blessés cervicaux graves de la Fondation Albert Ferrasse s'avèrent être des piliers et des talonneurs.

✠ En gardant ce qui précède à l'esprit, qu'est-ce alors que le Rugby à XIII ?

Dans les milieux modestes, en Angleterre, autour des années 1890, c'est la protection du joueur qui est au cœur du débat : si un joueur se blesse gravement, il n'aura plus de travail pour nourrir sa famille et personne ne sera là pour se substituer à lui. De plus, les présidents de clubs ne souhaitent en aucun cas voir un joueur de valeur devenir tétraplégique car le système d'assurances est encore loin, à l'époque, d'être aussi performant que celui d'aujourd'hui. Un joueur qui se briserait les cervicales, deviendrait une charge financière et morale très lourde pour ces présidents de clubs, lesquels risquaient aussi de perdre tout retour sur investissement, par exemple après un transfert coûteux.

En conséquence, ces dirigeants réformistes chercheront à faire évoluer les règles vers un jeu qui protège les joueurs, c'est-à-dire qui protège aussi la seule richesse de l'ouvrier, à savoir sa force de travail et son intelligence motrice. C'est véritablement là que se situe l'origine du Rugby à XIII, dans ce souci de gens de condition très modeste – eux qui n'ont rien d'autre que leurs qualités et possibilités de performances physiques en guise de patrimoine – de pouvoir jouer au Rugby tout en évitant au maximum l'accident.

J'entends et je lis actuellement moult commentaires faits autour de ce Rugby à XV, devenu subitement professionnel, lesquels s'inquiètent, par exemple, de l'impact au niveau des placages. Quand on va en Australie et qu'on assiste à des matches de XIII ou, plus économiquement, qu'on les regarde à la télévision sur le câble, on se dit « *hou, là, là ! ces gars se foutent de ces caramels !* », mais on est fort loin de voir autant de blessés que les images impressionnantes ne le laisseraient croire. Les treizistes sont préparés et entraînés culturellement à ces « *caramels* » et, surtout, cela ne se passe jamais dans le cadre d'un dangereux empilement de joueurs, puisque, au XIII, tout homme au sol est inviolable : c'est cela qui est à mettre en relief pour bien faire la distinction entre les deux Rugby.

C'est, en effet, au niveau de leur mise en scène symbolique respective du rôle social de l'individu que se situe la divergence idéologique majeure entre les deux codes de l'ovale. Le Rugby à XIII, pour sa part, mettra l'individu en valeur en le respectant au plus haut point et en le plaçant dans des conditions de jeu favorisant l'expression totale de ses qualités. C'est ici qu'entre en jeu la notion d'individuation, à savoir le processus qui (devrait) permet(tre) à un être humain de se réaliser singulièrement ainsi que de façon pleine et entière. De plus, cet être humain étant par essence faillible – et, ce, qui qu'il soit et de quelque origine sociale qu'il vienne – le processus d'individuation veut qu'il soit placé en position de responsabilité devant les situations où il se trouve temporairement mis en difficulté avant que ne soit porté sur lui un jugement définitif : il convient donc de lui donner sa chance.⁸ Nous sommes ici dans le cadre d'une vision véritablement humaine des choses et c'est bien là tout le sens du *jeu du tenu* : le joueur plaqué, donc immobilisé par un adversaire ayant pris momentanément le meilleur sur lui, gardera, malgré tout, le contrôle du ballon – situation unique en matière de « sports co. » – et sera chargé de réparer lui-même son erreur, au mieux et au plus vite, pour permettre à son équipe de continuer l'action en s'adaptant adéquatement à la nouvelle situation ainsi créée. Ainsi, de la qualité du comportement de celui qui aura connu le revers dépendra la continuité du projet de l'équipe (limité au jeu de 5 tenus consécutifs avant de donner une *chance égale* à l'adversaire). Cela n'a donc plus rien à voir avec le XV où c'est plutôt le principe d'un groupe soudé qui est érigé en modèle absolu.

En effet, le Rugby orthodoxe, en quelque sorte, efface l'individu de la scène lorsque ce dernier est pris en défaut, *mis à la faute* (selon la terminologie quinziste) par le placage adverse : le joueur « pris » doit alors lâcher la balle (s'il y parvient) et ne peut plus, momentanément, participer au jeu : il est ainsi déresponsabilisé et ne peut que s'en remettre aux autres pour trouver une planche de salut... Le but originel du Rugby à XV, dans la très puritaine Angleterre victorienne, étant de façonner de bons « *chrétiens musclés* », le sort du joueur plaqué sera alors transféré à une instance supérieure, cette fois d'inspiration divine (donc religieuse) et non plus humaine : il

⁸ Y compris au sein de l'institution scolaire étatique au sein de laquelle est mise en place une logique de type "quinziste" demandant à l'élève de se plier aux normes du groupe, édictées en dehors de lui, s'il veut avoir une chance de s'insérer *convenablement* dans la société. Tout comme ce fut le cas dans l'Angleterre victorienne, le Rugby à XV m'apparaît toujours comme un excellent véhicule des normes et des valeurs que le pouvoir politique traditionnel souhaiterait voir instiller à la population scolaire. Ce que démontra de manière paroxystique le gouvernement de Vichy en imposant le XV comme sport modèle à l'école.

faut en effet que ce joueur « fautif » expie sa faute. Ce rôle sera dévolu au piétinement adverse (*rucking*), d'autant plus « légal » que le joueur plaqué n'aura pu libérer le ballon. Mais ce châtiment (ô combien corporel!) pourra être atténué s'il est apporté à ce « fautif » une rapide protection par le *groupe* de ses partenaires, le « pack ». Ce « paquet » monobloc et anonyme – ici générateur d'une identité véritablement collective, au sens fort du terme –, auprès duquel le joueur « sauvé » contracte une dette en reconnaissance, est chargé de faire obstacle à des adversaires qui, par le même moyen, veulent s'emparer de ce ballon sans maître, redevenu accessible, symbole sportif de la convoitise et du pouvoir potentiel sur autrui. Le blocage momentané du jeu se résoudra ici – obligatoirement – par un combat bloc contre bloc (*mêlée* dite « ouverte ») où la force mécanique du plus fort déterminera le dénouement de cette lutte à l'issue de laquelle seuls certains joueurs émergeront de la globalité en profitant du travail obscur de « ceux de devant » : beaucoup auront donc dû se sacrifier – par abnégation, c'est-à-dire en niant leur propre personne ! – pour que quelques-uns seulement puissent briller⁹ : on est bien ici à l'exact opposé – aux antipodes – de la philosophie treiziste. De plus, si la situation de jeu quinziste en vient à se bloquer complètement (balle ne sortant pas de cette *mêlée*), entre alors en scène l'arbitre, représentant des puissances organisatrices supérieures, lequel est « désigné » pour remettre en ordre ce chaos d'humains ordinaires bien incapables, soi-disant, de se prendre eux-mêmes en mains. Et comme cette *mêlée* s'avère souvent confuse, opaque et obscure, et que personne ne peut dire exactement ce qu'il s'y passe ni vraiment comprendre ce qu'il s'y est passé, alors, littéralement pontifié, l'arbitre a donc pour mission de trancher. Souvent comme il l'entend. C'est pourquoi, même malgré les « nouvelles règles » actuelles qui prétendent clarifier le jeu, *l'arbitraire* peut encore parfois prendre le pas sur *l'arbitrage* autour des regroupements quinzistes. En ce sens, le Rugby à XV ne peut pas être, à mes yeux, considéré comme un sport véritablement abouti car, au lieu de se muer en sport moderne, il a surtout voulu en rester au double stade de catalyseur et de garant d'un système bien particulier de relations sociales.

En effet, au XV, les acteurs de ce jeu ont de tout temps été bien moins en charge de mettre en exergue les qualités des joueurs qui le pratiquaient que de faire perdurer les valeurs traditionnelles véhiculées par ce type de Rugby : celles, médiévales, du blason auquel on fait allégeance. C'est-à-dire que ces joueurs devaient laisser leur personnalité au vestiaire pour adhérer aux normes du groupe de combat qu'ils allaient constituer sur le terrain de jeu, pour ne pas dire sur le champ de bataille, tant les comparaisons avec l'histoire ancienne – bien plus récurrentes au XV que pour tout autre sport – furent fréquentes comme, par exemple, la notion de vengeance de Jeanne d'Arc ou de Waterloo en cas de victoire tricolore sur les Chevaliers de la Rose. Au XV, c'est bien la survie du groupe protecteur qui est le but ultime et, au-delà, celle de la communauté quinziste tout entière (3^e mi-temps avec les adversaires), mesurée à l'aune de cet esprit de corps qu'il faut perpétuellement entretenir pour renforcer le sentiment d'appartenance à cette entité sociale spécifique et (autoproclamée comme) supérieure. Sans cette appartenance, l'individu ne serait pas grand chose : comme si, hors de son inféodation au système, il ne pouvait y avoir de salut pour lui. Perçus sous cet angle, les deux Rugby apparaissent donc bien comme diamétralement opposés, en termes d'idéologie.

⁹ Lors des rencontres du Tournoi des dorénavant VI nations, diffusés sur France-Télévision, il est décerné un "talent d'or" du match par les téléspectateurs : combien de fois un joueur du "cinq de devant" (les 1ère et 2me lignes qui sont *au charbon* sur *la ligne de front* du combat pour le ballon) a-t-il été, jusqu'à un passé récent, honoré en comparaison de ceux des lignes arrières qui profitent de leur travail de sape en mettant à profit les brèches ainsi créées "devant" pour s'illustrer et recueillir - seuls - les lauriers ?

Mais l'évolution actuelle du Rugby à XV – abordée par Jean-Michel Blaizeau de façon fort pertinente lors de l'intervention précédente – ne pourra pas ne pas tenir compte de cette évolution sociétale vers le respect et la responsabilisation de l'individu que le XIII a, pour sa part, déjà mise en chantier permanent depuis fort longtemps. En effet, si, au XV, c'est uniquement l'appartenance au groupe – et l'impérative acceptation de ses normes – qui permet l'amélioration de la situation sociale du joueur, au XIII, c'est exclusivement la capacité de l'individu à faire ses preuves sur le terrain – au sein de son équipe – qui peut la lui procurer. De ces deux philosophies divergentes découle le fait que dans le Rugby traditionaliste l'appartenance au groupe est permanente et quasi-éternelle, l'ancien joueur étant toujours plus ou moins redevable – à vie !? – de quelque chose (logement, travail...) envers un système s'apparentant peu ou prou à un réseau mafieux ; dans le Rugby réformiste, c'est le contrat écrit qui lie le joueur et le dirigeant pour un temps précis – celui consacré à rendre l'équipe opérationnelle –, les deux parties reprenant leur liberté à son expiration.¹⁰

D'autre part, j'ai lu dans le *Midi Olympique* les déclarations d'un Bernard Lapasset (au moment du passage au professionnalisme) bien obligé de reconnaître qu'il avait beaucoup de problèmes pour trouver des assureurs qui acceptent de couvrir les risques du Rugby (à XV) professionnel. En effet – et la GMF en sait quelque chose ! – les assureurs peuvent logiquement se faire du souci : dans le cadre d'un contrat pro, si un joueur se brise les cervicales – comme ce fut le cas de Max Brito lors de la Coupe du Monde 1995 (la dernière sous le code amateur) – il faudra lui verser ses salaires jusqu'à la fin de ses jours s'il ne recouvre pas l'usage de ses membres. C'est pour cela qu'il y a déjà une évolution du Rugby à XV vers une forme de jeu où l'on a beaucoup moins d'empilements, des touches sécurisées et des mêlées où l'on ne pousse plus (sauf aux niveaux supérieurs), c'est-à-dire une forme de jeu qui se rapproche de la démarche déjà faite par ce Rugby réformiste qui deviendra le Rugby à XIII, il y a déjà plus d'un siècle !

Au XIII, il y a fort peu de mêlées – le record absolu doit être de 8 mêlées seulement dans un match –, il n'y a pas d'alignement en touche (remplacé par une simple mêlée), ce qui fait qu'il n'y a guère d'arrêts dans le jeu et qu'on arrive – au plus haut niveau professionnel – autour de 65 minutes de jeu effectif. Quand on m'annonce qu'en ce domaine le XV est passé de 20-25 à 30-35 minutes, je me permets, en tant que treiziste, de sourire intérieurement. Cela dit, le combat des avants n'a rien à voir entre XV et XIII : ce n'est pas transférable. Dans le jeu à XV, il existe un combat d'avants spécifique, qui n'existe pas dans celui à XIII : un deuxième ligne treiziste, qui doit beaucoup courir, passer et plaquer, ne ressemble en rien à son alter ego quinziste. De même, un pilier treiziste est plutôt « taillé » pour courir que pour pousser en mêlée. Mais les piliers quinzistes « modernes » – à l'instar d'un Christian Califano qui avouait beaucoup regarder les matchs de XIII au temps de « Pathé Sport » –, ne tendent-ils pas, actuellement, à devenir quelque peu « treizistes » ?

Lorsque j'étais entraîneur au Bataillon de Joinville, je n'hésitais pas à faire jouer le pilier en soutien derrière l'ailier, c'est-à-dire qu'il est arrivé que l'ailier se trouve être en bord de touche, redoublé par « son » pilier qui venait marquer au pied du poteau de coin.

¹⁰ C'est une des raisons qui, selon moi, pourraient expliquer le faible rayonnement actuel du XIII en France, à savoir cette « *non obligation morale* » pour un ancien treiziste de renom de continuer à s'investir dans sa discipline, une fois son contrat de joueur rempli. Alors qu'au XV, du moins avant le professionnalisme, les anciens joueurs se voyaient plus ou moins contraints de se réinvestir dans le mouvement quinziste, en reconnaissance de la « *dette morale* » qu'ils y avaient contractée.

En 1982, les « Kangourous », l'équipe nationale australienne de XIII, en tournée en France, se répartissaient ainsi : moyenne de poids des lignes arrières, 91 kilos ; moyenne de poids des lignes avants, 92 kilos. Ce qui frappe immédiatement, c'est l'homogénéité entre les deux lignes de joueurs : chose impensable, encore aujourd'hui, à XV. Mais, là aussi, les choses évoluent vers le parti pris de l'athlétique conception treiziste.

La préparation physique : une culture treiziste séculaire

✠ Martial Auzeil nous a très bien dit tout à l'heure qu'il fallait se bien préparer pour éviter l'accident : si cela semble être une découverte au niveau du XV, c'est loin d'en être une pour les treizistes pour qui le modernisme figure déjà de longue date dans les archives. Ce Rugby moderne – dont les commentateurs TV nous rabattent les oreilles – ce n'est donc nullement celui que l'institution quinziste serait, soi-disant, en train de mettre en place !

En effet, on trouve dans ces archives des choses fort intéressantes qui vont vous montrer que le Rugby – à prendre ici au sens de sport global et unique – a vraisemblablement manqué, historiquement, la chance qui lui était donnée d'être un sport moderne, planétaire et de grande envergure, c'est-à-dire, en un mot, de se présenter comme un concurrent sérieux du Football, ce qu'il était déjà dans les années 1860-1890 et qu'il aurait donc pu rester en évitant sa scission à venir :

* 1881 : c'est la première passe enregistrée statistiquement – vous le savez fort bien, les statisticiens anglais sont remarquables – d'un demi d'ouverture à un trois-quarts. C'était la première fois qu'un demi d'ouverture, au lieu de botter, faisait la passe. Cela survint lors du match Nord contre Sud et fut le fait de John Payne qui passa à Teddy Bartrait, deux joueurs du Nord (où le XIII prendra bientôt ses racines). C'était une première idée du Rugby moderne, mais qui changeait tout : le Rugby pouvait aussi être un « passing game » comme le Football, mais cette fois à la main. Jusque là, faire une passe en Rugby – ne pas aller à la corne ! – aurait été perçu comme un refus du combat, une lâcheté, un manquement au devoir à accomplir.

* 1885 : sur proposition des clubs du Yorkshire (les futurs initiateurs du XIII), il est décidé de recourir à des arbitres neutres en raison de l'enjeu qui devient de plus en plus grand dans les compétitions.

* 1886 : Dewsbury, futur club fondateur du XIII – on est encore, à presque dix ans de la scission, dans un Rugby qui se joue toujours à XV – utilise pour la première fois un préparateur physique.

* 1887 : pour la première fois un médecin est attaché à un club, celui de Batley, également futur club fondateur du XIII, lequel club sera aussi le premier vainqueur (1897) de la Coupe d'Angleterre du néo-Rugby.

* toujours en 1887, après quelques infructueuses tentatives, on commença à s'entraîner de nuit, sous des torches électriques encore bien vacillantes : il fallait bien trouver un moyen de s'entraîner en dehors du temps de travail pour tenter de satisfaire les exigences d'amateurisme de la RFU (source : Tony Collins).

De plus, on assista alors à des prises de sanctions contre ces clubs du Nord à qui l'on reprocha de favoriser le professionnalisme lorsqu'ils décidèrent de programmer des entraînements pendant l'été, période strictement interdite à la pratique du Rugby. Certains pourraient s'étonner d'un tel rigorisme. Mais qu'ils n'oublient pas que, jusqu'à il y a guère, une règle de la FFR (XV) interdisait catégoriquement aux clubs de faire des matchs avant le 15 août ! A la fin du XIXe siècle, dans un souci de performance et de qualité de spectacle, les clubs du Nord de l'Angleterre – futurs

pionniers du XIII – souhaitaient déjà, quant à eux, mettre en place une préparation physique d'intersaison : une situation tout à fait banale de nos jours, une véritable révolution culturelle en matière de sport à cette époque.

A ce propos, juste une parenthèse : les treizistes Australiens considèrent du point de vue de la préparation physique qu'on ne peut pas progresser pendant la saison elle-même puisque, à ce moment-là, les matches sont tellement intenses qu'on ne peut que s'y préparer et en récupérer. En conséquence, un jeune de moins de 21 ans a interdiction absolue de faire plus d'un match par semaine, à quelque niveau que ce soit. A noter, également, que l'intersaison dure 4 à 5 mois et qu'un joueur dispute entre 25 et 35 matchs par saison au niveau des « pros ». Il faut 4 mois de préparation car on considère que c'est seulement pendant l'intersaison qu'un joueur peut franchir un palier, alors que pendant la saison, se trouvant sur ledit palier, il doit alors s'y maintenir. La saison dure 6 mois, 7 avec les phases finales.

De plus – et là, même le XIII européen n'y est pas encore parvenu – les Australiens, avant l'arrivée de Murdoch, avaient décidé qu'il n'y aurait pas plus de 22 matches de championnat avant les phases finales. Il y avait alors 16 clubs pros, inscrits en fonction de leur surface financière, seul critère d'accès ou de relégation pour l'élite. Au départ, il y avait eu 12 clubs, puis, le succès et la volonté d'expansion aidant, 13, 14, 15 et finalement 16. Donc, impossibilité de faire les 30 matchs aller-retour. Chaque club faisait donc une première moitié de saison sur la base classique d'alternance de matchs à l'extérieur et à domicile (15). Par contre, seuls les 7 premiers matchs de la première phase donnaient lieu à un « retour ». C'est-à-dire que l'on acceptait sans problème de ne pas bénéficier de certains retours à domicile, cela par respect des joueurs... et du spectacle sportif qu'ils ont la responsabilité d'assurer : on retrouve bien ici cette même logique interne qui caractérise le Rugby à XIII depuis son élaboration. En Australie, on gère le jeu en fonction des joueurs : ils sont la garantie du spectacle et s'ils ne sont pas là, parce que blessés, le public ne suit pas, d'où une chute des entrées aux guichets, etc. On protège donc « l'outil de travail », terme qui offusque les puristes « amateurs » !

Or, Max Godemet n'a-t-il pas dit tout à l'heure, à propos du XV de France dont il a (eu) en charge la préparation physique, que « *les joueurs sont conscients que leur corps est devenu leur instrument de travail* » ? Là aussi, il s'agit d'une vraie révolution culturelle en termes de Rugby à XV ! Mais qui est inéluctable, car inhérente au professionnalisme sportif. En Rugby à XIII, partout où ce sport existe, cette conception des choses est permanente depuis plus d'un siècle, et c'est précisément ce que le XV a toujours refusé de reconnaître jusque là.

On parle aussi, depuis peu, de diététique dans les rangs quinzistes : c'est vrai qu'il était temps que le « Rugby-cassoulet » fit place à une vision plus scientifique et performante des choses en la matière. Toujours d'après les archives anglaises, c'est encore le club de Batley qui, invité à une réception en 1892, refuse de consommer le pudding offert lorsqu'il est constaté qu'il y a trop d'alcool dedans. Les futurs treizistes étaient décidément déjà bien en avance sur leur temps.

En 1892 encore, c'est à Hunslet, autre futur club de XIII, que l'on décide de travailler au tableau noir pour préparer les tactiques d'avant-match : cela fit alors sensation. N'oubliez point que nous ne sommes pas en 1992 mais en... 1892 ! (source : Tony Collins).

Nous venons de passer en revue un certain nombre d'améliorations apportées au jeu de Rugby d'alors, lesquelles montrent combien, à cette époque-là, ceux qui portaient en eux la réforme du Rugby et qui étaient issus des classes modestes voulaient non seulement protéger mais aussi améliorer, en le rendant plus performant, l'outil de

travail qu'était leur corps. Historiquement, ce sont ces gens-là qui ont véritablement inventé le Rugby moderne et certainement pas les quinzistes (surtout européens) de cette fin de XXe siècle qui n'apparaissent, aux yeux des treizistes dont je suis, que comme des usurpateurs en la matière lorsqu'ils refusent de reconnaître quel est l'apport du XIII dans le XV d'aujourd'hui. Toutefois, *L'Equipe* n'a-t-elle pas déjà titré (les 19 et 26 mars 1999), sous la rubrique « Rugby » tout court (donc « à XV ») : « *Le XIII pour modèle* », ou encore « *XV = XIII ?* » ? Ce Rugby à XIII, déjà moderne au tournant du siècle dernier, aurait logiquement dû devenir ce Rugby tout court dont les qualités spectaculaires auraient largement pu concurrencer le Football, s'il ne s'était agi de l'intransigeance de parangons de « l'amateurisme », d'abord englués dans leur indéfendable dogme, puis vexés, depuis un siècle, de voir que la solution sportive des divers problèmes du Rugby avait été trouvée par ceux qu'ils méprisaient socialement du fait de leur manque, à la fois, d'éducation élitiste et de quartiers de noblesse. Pour eux, le XIII n'était que l'enfant bâtard du sport aristocratique¹¹ et, à ce titre, il ne pouvait en aucun cas être pris en considération ni accepté au sein de la famille conformiste des sports. Ainsi, proposé par les clubs du Nord à l'assemblée générale de la RFU du 20 septembre 1893, l'amendement visant à reconnaître le manque à gagner pour les rugbymen de condition modeste – lequel aurait conduit à l'introduction effective de toutes les améliorations que je viens d'évoquer car il représentait la voie royale de leur application pour l'ensemble du Rugby anglais – n'a pas été adopté, uniquement par crainte du syndrome du « Foot », à savoir de voir s'effondrer ce sacro-saint « *dernier bastion de l'amateurisme* ».

L'immobilisme quinziste : un siècle de temps perdu

☒ Comme je vous le laissais entendre en introduction, je constate qu'un peu plus de cent ans après, le Rugby à XV fait mine de découvrir les atouts qui étaient entre ses propres mains entre 1885 et 1895.

Si l'on accepte le point de vue de Pierre de Coubertin lorsqu'il dit, en substance, que le sport doit être « *démocratique* » pour avoir de l'avenir, et que l'on compare cette prise de position avec celle du Rugby à XV depuis cette époque, peut-on en déduire que le relatif confinement actuel, géographique et quantitatif sur le plan international, de cette discipline est dû à son manque de démocratie ? Je suis d'avis, en tout cas, que si le jeu de Rugby avait été treiziste, ce à quoi une évolution naturelle, sans obstacles, aurait dû logiquement le conduire depuis la fin du XIXe siècle, son expansion mondiale aurait été largement plus importante que celle du XV actuel, car il aurait satisfait les aspirations de bien des peuples, tant par la simplicité de compréhension de ses règles que par son aspect spectaculaire. Au lieu de quoi, combattu par le pouvoir quinziste, au nom d'un traditionalisme obsolète, jusqu'à en faire édicter l'interdiction étatique (en France, sous Vichy, ou encore en Afrique du Sud, au temps de cet « Apartheid » si chère aux Springboks), le Rugby à XIII ne peut qu'être condamné à (sur)vivre dans l'ombre de son insolent cousin. A l'exception, cependant, de l'Australie et, à un degré quasi équivalent, du Nord de l'Angleterre, où son enracinement est profond pour les raisons culturelles et identitaires que j'ai précédemment décrites.

Si le Rugby à XV, au plan mondial, n'a jamais pu vraiment être un concurrent du Football, c'est peut-être aussi parce qu'il s'est constamment focalisé sur sa volonté de ne pas « *émasculer le jeu* » : en effet, pour les tenants du XV, le « Foot », en

¹¹ La Boxe, le Cyclisme et le Football sont aujourd'hui considérés comme des sports « populaires », mais leurs origines n'en demeurent pas moins aristocratiques : ainsi du « Noble Art » de la Boxe. Quant au Cyclisme, ses premiers adeptes n'étaient-ils pas des barons ? S'agissant, enfin, de Eton et Harrow, ces prestigieuses *public schools* n'utilisèrent-elles pas le *Football Association* pour parfaire l'éducation des futurs Lords ?

« n'y mettant plus les mains », avait « *dévirilisé* » le jeu. En voulant ainsi conserver, coûte que coûte, sa spécificité de combat, bloc contre bloc – aux forts accents coloniaux et impérialistes, voire totalitaires¹² – le Rugby à XV a fait se détourner de lui tous ceux qui ne pouvaient, sinon accepter, du moins comprendre sa logique de jeu. Et ils sont nombreux ceux qui ont payé un lourd tribut – perte de leur vie ou de la mobilité de leurs membres – pour le maintien capricieux de cette tradition impérial(ist)e de l'ovale, laquelle, comme je l'ai déjà souligné, n'est même pas, à mon sens, un véritable sport tant l'arbitraire y prend encore souvent le pas sur l'arbitrage, comme en témoigne cette affirmation, dans le *Midi Olympique* du 15 janvier 1996, du « *numéro un de l'arbitrage français* », l'arbitre international Patrick Robin, lequel est catégorique à propos des règles du Rugby à XV :

« Oui, je crois qu'il est grand temps qu'elles évoluent de façon à ce qu'elles ne laissent pas de place à l'interprétation. Une interprétation qui peut amener à favoriser une équipe plutôt qu'une autre, volontairement ou involontairement. »¹³

C'est en ce sens que, de par la nature de règles sans ambiguïté, reflet de sa logique interne, le Rugby à XIII incarne l'émancipation véritablement sportive d'une « discipline » qui se voulait d'abord être un « moyen d'éducation » pour les cadres de l'Empire, ce que la scission de 1895 – rendue inéluctable par l'intransigeance castique de la RFU – contraignit le XV à demeurer par orgueil, entêtement et déni. Deux Rugby devaient dorénavant coexister : l'un s'accrochait à un XIXe siècle qu'il refusait de voir disparaître, l'autre s'ouvrait vers ce XXe siècle qui allait secouer le joug des traditions passéistes.

Ainsi, le Rugby à XIII, représente-t-il tout autant l'acceptation du jeu de passes du Football, favorisant le spectacle par l'évitement, que la conservation de la « virilité » du jeu de Rugby avec le contact et le placage, mais dans un cadre de protection physique des joueurs leur permettant de s'exprimer pleinement, par l'affrontement, non plus bloc contre bloc, mais en homme à homme, à la loyale, c'est-à-dire sans risques majeurs. On aboutit donc, progressivement, à une transformation radicale du jeu originel.

En effet, ce Rugby novateur est-il instantanément devenu du Rugby à XIII, dès la scission de 1895 ? En fait, pas du tout ! Comme on l'a déjà analysé plus haut, il a effectué son évolution sur une dizaine d'années : le Rugby à XIII actuel n'est véritablement né qu'en 1906 en tant que sport distinct (passage de 15 à 13 joueurs, règle de l'avantage et, surtout, instauration du jeu dynamique du « tenu » au lieu de sa pénalisation à XV). En conséquence, quand certains auteurs de renom, comme Dunning et Sheard¹⁴ (p. 220-221), affirment – pour discréditer ce nouveau jeu qui, selon eux, ne serait que « *violence* » – que dès l'été 1895, au moment même de la scission, c'était déjà, d'entrée de jeu, du Rugby à XIII, eh ! bien, c'est faux ! En effet, ce n'était encore alors que du Rugby « à XV » qui, d'une part, acceptait que les

¹² Pour sa part, Jean Marie BROHM n'hésite pas à avancer que le Rugby à XV "avec ses furieux corps à corps et ses "règlements de comptes" est déjà (...) la préfiguration symbolique de la violence fasciste" (*Les meutes sportives*, L'Harmattan, 1993, p. 281). N'oublions pas, non plus, que sous Mussolini on recommandait à la jeunesse fasciste la pratique du XV qui était considéré, selon le Président de la fédération quinziste italienne, le Général Vaccaro, comme « *l'idéal pour une préparation athlétique (...) produisant un individu sain et bien trempé pour toutes les batailles* », in *Rugby*, n° 365, 8 octobre 1938.

¹³ Souligné par mes soins.

¹⁴ A noter que Kenneth Sheard est issu du club de Rugby à XV de Cambridge et que c'est lui qui est l'auteur du passage que je critique ici. Aura-t-il alors profité du prestige de la co-signature d'un Eric Dunning pour glisser un texte qui n'est qu'un tissu de contrevérités sur le XIII ?

joueurs soient défrayés pour leur temps de travail perdu et, d'autre part, allait essayer de moderniser le jeu par la mise en place permanente de nouvelles règles, jusqu'à l'obtention du meilleur équilibre entre la nécessaire qualité du spectacle et l'indispensable protection des joueurs.¹⁵ Ce qui est toujours la logique de fonctionnement du XIII actuel.

Quand on lit les historiens britanniques du Rugby, XV ou XIII, ils soulignent très clairement que le mouvement réformateur qui avait pris corps dans le Nord, avant même la scission, était bel et bien destiné à protéger le Rugby du professionnalisme à tout crin du Football. Aussi, vous n'aurez pas manqué de noter le souci actuel du Rugby à XV de tenter de se protéger d'un professionnalisme excessif. Nombre de ses dirigeants ne souhaitent-ils pas que cela n'aille pas trop loin, sinon leur jeu, disent-ils, risquerait d'y « *perdre son âme* » ? Sans compter les nombreux supporters qui ne retrouvent plus leur jeu dans ce XV dit moderne (voir le courrier des lecteurs du *Midi Olympique*) et qui désertent encore un peu plus les stades. C'est un peu comme en matière de pratique religieuse : les gens se disent catholiques mais vont de moins en moins à la messe. Mais ce n'est pas pour autant qu'ils deviennent protestants.

En fait, le vrai malheur du jeu de Rugby, au plan de l'histoire, ne serait-il pas d'avoir voulu rester obstinément dogmatique d'un côté, tout en oblitérant sa réforme culturelle qui s'épanouissait de l'autre ? Ainsi, à l'exception notoire de l'Australie, frilosité et réticence quinzistes l'auront donc emporté sur l'initiative et l'audace treizistes ! Pourtant, en France, le Rugby à XIII avait connu un formidable succès avant-guerre, dans la seconde moitié des années Trente. Alors, comment expliquer un tel déclin de ce sport dans notre pays ?

BREAK / Fin de la 2^e partie. Dans le prochain N° : Le conflit franco-français de l'ovale avec l'analyse des périodes clés de l'Occupation et de la Libération.

L'Occupation et la Libération : périodes clés pour l'ovale en France

✠ Jean-Michel Blaizeau disait tout à l'heure que, selon l'enquête qui avait été faite à La Rochelle, dans l'esprit des gens de cette ville, « *le Rugby c'était le XIII avant-guerre et le XV après* ». Entre les deux, Vichy était passé par-là : des décisions totalement iniques furent alors prises à l'encontre du Rugby à XIII. Pour bien en comprendre l'origine, il faut savoir que certains des plus hauts dirigeants de la Fédération de Rugby à XV étaient alors très proches du pouvoir et, partant, très en cour auprès du gouvernement collaborationniste de l'époque. De nombreux notables quinzistes, dès ses débuts, furent ainsi de zélés serviteurs du régime de la « Révolution nationale ». Parmi eux, le Colonel Joseph « Jep » Pascot : ex-international à XV, Directeur des sports de Jean Borotra dès 1940, puis Commissaire général aux sports (ministre) en 1942, il s'affiche avec un de ses amis quinzistes, un certain René Bousquet, le chef de la Milice¹⁶ ; le Bâtonnier André Haon : Président du Stade Toulousain, nommé Maire de Toulouse sur délégation spéciale de l'Etat Français en remplacement du Maire socialiste (M. Ellen-Prévoit), autoritairement

¹⁵ La toute première règle treiziste concerna la mêlée, en novembre 1895 : l'introduction se ferait dorénavant du côté où se plaçait l'arbitre (et non plus systématiquement à gauche) et le demi de mêlée qui n'introduisait pas devait se tenir derrière ses troisième-lignes, ce qui clarifiait les départs d'attaque à la main sur mêlée.

¹⁶ Voir la couverture de la revue *EGS*, n° 12, mai 1943, qui présente une photo pleine page des deux hommes, ainsi légendée : « *deux chefs, deux sportifs* ». Sur le vécu de René Bousquet en matière de Rugby à XV, voir Pascale FROMENT, *René Bousquet*, Paris, Stock, 1994, notamment p. 55 : « *René Bousquet était demi d'ouverture (...) [il] joua au Rugby comme tous les enfants du pays.* »

destitué ; le Docteur Albert Ginesty : Président en exercice de la FFR (XV) et Maire Adjoint chargé des sports à Toulouse sous l'Occupation ; le Docteur Paul Voivenel : Président du Comité des Pyrénées de Rugby à XV, Président d'honneur de la FFR (XV) à compter de 1942, pétainiste zélé et très influent auprès de Borotra et Pascot ; Serge Huard : ancien seconde ligne du Racing Club de France, ministre de la Santé en 1941-42... Ceci pourrait donc expliquer cela : d'aucuns surent pleinement profiter de l'absence totale de démocratie pour éradiquer la pratique concurrente dont ils étaient tellement jaloux du succès. Si tel n'avait pas été le cas, à La Rochelle on jouerait encore massivement au Rugby à XIII. Comme dans bien des villes où il avait supplanté le XV avant 1940 : Dax, Narbonne, Brive, Pau, Périgueux, et tant d'autres au rang desquelles figure Paris ! Cette collusion idéologique du pouvoir quinziste avec le gouvernement de Vichy est certainement ce qu'il y a de plus difficile à faire reconnaître à la FFR (XV) actuelle, et c'est pourquoi une chape de plomb recouvre cette période de l'histoire du sport, d'où l'impossibilité pour le Rugby à XIII, pour le moment du moins, de faire valoir ses droits légitimes, sinon à réparation, du moins à compensation. Comme si le fait que ce dossier concerne le sport, domaine de liberté par essence, rendait les choses plus difficiles encore, et ce d'autant plus que le XV se veut être le chantre de grandes et nobles valeurs, ...ce que la conduite de ses plus éminents dirigeants sous l'Occupation ne montre guère ! Les choses devraient, cependant, nettement évoluer suite à la mise en place officielle par Madame Marie-George Buffet, alors Ministre de la Jeunesse et des Sports, d'une Commission d'enquête ministérielle sur le sport pendant l'Occupation afin d'évaluer, en la matière, « *la mise en œuvre des mesures discriminatoires du gouvernement de Vichy* ». Ce rapport, établi par des historiens indépendants sous la direction de Jean Pierre Azéma¹⁷, a été remis à Madame Buffet le 19 mars 2002 (juste avant qu'elle ne quitte son ministère) en présence de représentants d'institutions sportives, en tête desquels figurait Henri Sérandour, le Président du CNOSF, mais, et c'est à noter, en l'absence totale du moindre journaliste. Une des raisons de cette absence de la presse (actuellement très quinziste par intérêt) tiendrait-elle à ce que – en ce qui concerne le sort du Rugby à XIII sous l'Occupation – les conclusions de ce rapport sont on ne peut plus claires sur les responsabilités dans cette affaire ? En effet, voici ce que l'on peut y lire :

« La condamnation du Rugby à XIII relève en fait, pour l'essentiel, des démarches effectuées par des dirigeants de la Fédération française de Rugby (à XV) qui virent dans les circonstances du moment une occasion de se débarrasser d'un dangereux rival. (...) Dès l'installation du Commissariat général, des dirigeants influents de la Fédération française de Rugby s'employèrent à faire disparaître le concurrent qu'ils ne présentaient que comme une dangereuse déviance (...). Le décret du 19 décembre 1941 dissout la Ligue de Rugby à XIII et (...) va même jusqu'à interdire toute pratique de ce sport par des amateurs ! »¹⁸

Avant-guerre, l'Etat – faute de moyens ou de volonté, si ce n'est l'initiative en la matière (inachevée faute de temps) de Léo Lagrange sous le Front populaire – ne se mêlait que fort peu des choses du sport : ainsi XV et XIII étaient-ils à égalité face au choix du public. Jean-Louis Gay-Lescot, historien du sport sous l'Occupation, montre très bien l'instauration, par Vichy, de l'Administration Jeunesse et Sports : Inspecteurs, Moniteurs, Directions départementales et régionales, ainsi que les

¹⁷ Historien à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, spécialiste de la période de l'Occupation.

¹⁸ *La politique du sport et de l'éducation physique en France pendant l'Occupation*, Rapport de la Commission ministérielle (édité à 50 exemplaires numérotés), mars 2002, à paraître à La Documentation française (mais, curieusement, toujours en attente plus d'un an et demi après), p. 34-35. Le décret porte le n° 5285 et fut publié au JO de l'Etat Français le 27 décembre 1941.

C.R.E.P.S., tout cela naît et prend corps avec Jean Borotra dès fin novembre 1940. Mais le XIII ne sera pas partie prenante de cette mise en place étatique du sport français (sur laquelle nous vivons toujours à l'aube du XXI^e siècle) : en effet, un certain jeudi 3 octobre 1940, le XIII fut interdit avec un « *effet immédiat* » entériné dès le jeudi 17¹⁹ et qui devenait effectif sur les terrains à compter du dimanche 20, date à laquelle le XV devint donc le seul Rugby autorisé, puis valorisé, par l'Etat Français.²⁰ Ceux qui sont quelque peu sensibles à l'histoire savent qu'en ce même 3 octobre, fut aussi promulgué le premier statut des Juifs. C'était, en tout cas, le tout début du processus d'exclusion de tous ceux que Vichy allait décréter comme indésirables. Y compris en sport : une dimension que l'histoire, sur ce dernier point, n'a jamais véritablement prise en considération. En effet, le fait que le Rugby à XIII fasse partie du tout premier train de mesures d'interdiction montre bien, à mes yeux, combien grande était la haine des dirigeants quinzistes envers le succès fulgurant de ce XIII qui les ridiculisait : en deux semaines de temps, le plus brillant des sports d'équipes français de l'époque²¹ était rayé du trait de plume le plus liberticide que le sport français ait jamais connu. En effet, comme pour bien des gens, pour le XIII aussi ce sera vraiment « *1940, l'année terrible* » (J.P. Azéma, 1990). De cette interdiction – assortie, au passage, selon l'air du temps, de la spoliation de son patrimoine – le Rugby à XIII ne s'en est jamais remis en raison du fait que l'immense majorité des autres fédérations a été complice de la FFR (XV), lesquelles, soucieuses de leur survie respective, n'ont pas voulu se déjuger en 1945, tout comme l'Administration des Sports – véritable bras séculier de l'inquisition quinziste sous Vichy – responsable, elle, de l'éradication institutionnelle du XIII. Administration

¹⁹ Ce jour-là se tint à Toulouse une réunion (pour laquelle Haon mit les salons du Capitole à disposition) entre, d'un côté, les quinzistes Pascot (représentant officiel de Borotra), Ginesty (président en exercice de la FFR) et le Dr Voivenel (à qui Borotra avait demandé de rédiger un rapport sur la situation du Rugby français, lequel concluait – bien entendu – à la suppression immédiate du Rugby à XIII) et, de l'autre, le treiziste Marcel Laborde (lequel, président des clubs d'élite, dut agir en lieu et place du président fédéral treiziste, François Cadoret, bloqué à Nantes en zone occupée, et ce sans que, d'ailleurs, ce dernier ne soit au courant de quoi que ce soit). On ne donna guère d'autre choix à Laborde que celui de s'exécuter en co-signant l'arrêt de pratique du Rugby à XIII sous le prétexte fallacieux de refaire l'unité du Rugby français et en lui faisant croire que les deux Rugby seraient pratiqués sous l'égide d'une même fédération, ce qui – on s'en doute – n'advint jamais. C'est ici qu'entra en jeu l'argument de Voivenel, cité plus haut, faisant du Rugby à XIII une « *pollution* » et une « *dissidence* » qu'il fallait absolument éradiquer.

²⁰ Les Instructions officielles du 1^{er} juin 1941 citent le Rugby (à XV) en tête de liste des sports collectifs à recommander aux jeunes Français scolarisés : « *On mettra en honneur cet admirable sport de combat collectif qu'est le Rugby* ».

²¹ Le XIII de France fut la première équipe tricolore à battre les Anglais sur leur propre sol, le 25 février 1939 à St Helens sur le score de 12 à 9 (4 essais à 3). En avril de la même année, après sa victoire sur le Pays de Galles, les porteurs du coq treiziste devenaient la première équipe française à remporter un trophée d'envergure européenne. En conséquence, la presse couvrait le XIII d'éloges et le public suivait en nombre. Quant à lui, le XV de France connaissait en 1938-39 sa seule et unique saison de temps de paix sans aucun match international à son calendrier, ostracisé qu'il était encore, depuis 1931, par des *Home Unions* qui l'avaient exclu du Tournoi des Cinq Nations en raison de trop flagrantes libertés prises par la FFR (XV) envers l'éthique amateur (racolage, paiements occultes, violences graves...). A cela s'ajouta l'interdiction diplomatique des rencontres avec l'Allemagne, dans le cadre de la FIRA, du fait de l'aggravation de la tension internationale, au printemps 1939. A noter que la création de cette FIRA (1934) n'est pas d'essence française comme on se plaît à s'en persuader en France ; bien au contraire, elle est le fruit de la volonté des nazis d'avant-guerre d'exploiter le différend franco-anglais de l'ovale en le récupérant pour faire une fédération de Rugby européenne (dont la langue officielle était... l'allemand !) au sein de laquelle apparaissent soudain des pays comme l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, ainsi que les Pays-Bas et la Belgique : autant de pays majeurs du Rugby à XV, n'est-ce pas !? C'était, en fait, surtout des pays, y compris la France, où l'implantation des vues national-socialistes devait être entretenue pour servir les desseins de Hitler... dont le sport était un des fers de lance de sa politique d'apaisement, au début du nazisme. Pour une analyse complète des circonstances de création de la FIRA, voir Robert FASSOLETTE, *Histoire politique du conflit des deux Rugby en France*, Mémoire pour le Diplôme de l'INSEP, Paris, 1996 (non publié), III, 1, ainsi que, du même auteur, *Le Rugby français au cœur d'un enjeu diplomatique anglo-allemand (1931-1941)*, Mémoire du DEA d'histoire du XX^e siècle, sous la direction de Pierre MILZA, IEP de Paris, 2000 .

de second plan, « Jeunesse et Sports » ne sera pas inquiétée par l'épuration : l'historienne Marianne Amar y parle d'ailleurs d'« *épuration introuvable* ». D'où les incroyables difficultés du Rugby à XIII à redémarrer ses activités dès la fin des hostilités.

En effet, le pire, peut-être, fut qu'à la Libération, le XIII n'a même pas pu retrouver son nom légitime de « Rugby à XIII » : on aurait pu croire que, ayant été interdit par Vichy, il aurait dû retrouver immédiatement ses droits de cité, mais il lui a fallu – paradoxalement – faire alors de la « résistance » en temps de paix pour aller contre la volonté de ceux, nombreux, qui voulaient maintenir, au-delà de 1945, l'interdiction vichyste contre lui. Ainsi, étant parvenu in extremis à redémarrer ses activités, malgré tous les barrages mis sur sa route par les divers pouvoirs sportifs de l'époque, le néo-Rugby se verra – curieusement, a priori – être contraint par ces derniers de porter le nom de « Jeu à XIII ». Mais, sous couvert de distinction entre les deux Rugby, cette argutie sémantique avait, en réalité, pour but patent (mais, à ce jour, non encore officiellement reconnu par l'Etat, le CNOSF et, surtout, la FFR (XV) !) d'empêcher les treizistes de bénéficier des dispositions de l'ordonnance du 2 octobre 1943, signée à Alger par le Général De Gaulle, laquelle prévoyait la restitution des biens et des droits aux associations auxquelles Vichy les avait saisis et supprimés.

La toute nouvelle « FFJ XIII » – seulement reconnue officiellement par un arrêté du 11 avril 1949 (JO du 22/04/49) – ne pouvait ainsi aucunement demander réparation pour des torts qu'elle prétendait avoir subis en 1940-41, alors qu'elle n'existait pas ! Il aura donc fallu encore quatre longues années, *après* la Libération, pour que le XIII puisse être à nouveau officiellement reconnu en France. Mais le Rugby à XIII français, par ce biais sémantique du Jeu à XIII, se voyait de la sorte « *exclu comme objet d'histoire* » (Marc Ferro) : en effet, son passé récent était ainsi « officiellement » escamoté, à savoir ses difficiles six premières années d'existence (depuis son implantation de 1934 en France) dont le printemps 1939 représenta, malgré tout, un éblouissant point d'orgue, ainsi que ses quatre années d'extinction forcée et ses presque cinq autres années de combat pour exister de nouveau, à savoir un total de quinze années d'obstruction diverses (1934-1949) bien trop gênantes à assumer pour beaucoup de responsables politiques et sportifs hexagonaux.

Par ailleurs, la « création » de la FFJ XIII était assortie d'un protocole d'accord, imposé aux treizistes, lequel restreignait leur liberté d'action et d'exercice de leur discipline sur le territoire national : le XIII n'était, en fait, que « toléré » dans un cadre de pratique quinziste officielle, étatique et dominante. C'était, en quelque sorte, l'Edit de Nantes de l'ovale : les protestants du Rugby n'avaient le droit de vivre en paix qu'à la stricte condition de ne plus menacer l'ordre cardinal établi et incontestable du Rugby orthodoxe. C'est-à-dire que le XIII se voyait contraint à un statut de minorité silencieuse à la liberté surveillée.

Afin de bien percevoir les conséquences actuelles de Vichy sur le sport français, il est intéressant d'observer l'histoire du Hand-Ball en contrepoint de celle du Rugby à XIII : en 1939, le premier n'a que 10 équipes scolaires en France et une activité limitée à 8 clubs en Alsace uniquement ; le second dispose de 434 équipes fédérales, réparties dans 225 clubs, et jouit d'un immense succès populaire et d'une pratique importante, équivalente – voire supérieure – à celle d'autres sports.²² Mais l'occupant allemand joue au Hand-Ball²³ dont il vient, d'ailleurs, de remporter le

²² En comparaison, il est à noter qu'en 1938, le Volley-Ball ne dispose que de 23 clubs, et que le Basket-Ball chute de 225 clubs en 1938, à 181 en 1939 (source, y compris pour le Hand-Ball : *Encyclopédie générale des Sports*, Paris, Ardo, 1946).

²³ A l'époque joué à 11 et sur grand terrain extérieur.

premier championnat du monde, en 1938. C'est donc très « naturellement » que ce sport intégrera les programmes d'EPS à compter des Instructions officielles du 1^{er} juin 1941 et la Fédération (FFHB) sera créée le mois suivant. C'est ainsi que le Hand-Ball – aux côtés du Football, du Rugby à XV, du Volley-Ball et du Basket-Ball – entra dans le « cinq majeur » des sports, dits collectifs²⁴, enseignés en France. Et y figure toujours. Simple question : le Hand-Ball français serait-il devenu Champion du Monde et médaillé olympique sans les « profs de gym » ? En effet, je ne pense pas que ce sont les images diffusées par les media qui ont pu, au fil du temps, faire grossir les rangs de la FFHB ! En conséquence, il est clair que sans le soutien de l'École aucun sport d'équipes ne peut durablement s'implanter sur l'ensemble du territoire, ni prétendre obtenir des résultats internationaux crédibles.²⁵ En effet, la pratique scolaire « fabrique » non seulement des joueurs, mais aussi des futurs dirigeants, supporteurs, journalistes, universitaires, politiques, mécènes et sponsors... Et le Rugby à XIII n'a encore jamais figuré au programme du CAPEPS. Mais en 2002, le Rugby à XV féminin y a fait son entrée ! La volonté de ne pas inscrire le Rugby à XIII sur la palette pédagogique des APS est donc toujours d'actualité...

Et pourtant, en tant que professeur d'éducation physique, quand je lis la presse d'avant-guerre, je constate que bien des collègues de l'époque ne voulaient pas faire pratiquer le Rugby (à XV) à leurs élèves parce que, disaient-ils, c'était « *plutôt risqué avec la mêlée* » : en un mot, cela leur paraissait dangereux. Mais lorsque le XIII est arrivé, ils ont dit « *ah ! de celui-là on peut en faire* ». Et, dès lors, le XV n'a eu de cesse d'empêcher ce sport de s'implanter, surtout à l'école, car il en percevait fort bien tous les atouts pédagogiques : en effet, si les « profs de gym » avaient adopté le Rugby à XIII comme Rugby scolaire, c'en était fini de la pérennisation du XV. Les intimidations quinzistes se firent alors particulièrement ciblées sur les enseignants d'EPS : *L'Auto* du 28 octobre 1934 rapporte ainsi qu'un professeur d'EPS, Clément Dupont, s'est vu être menacé de sanction par les autorités académiques parce qu'il arbitrait des matchs de Rugby à XIII... fédéraux !²⁶ Ce fut ensuite (et encore de nos jours) une campagne orchestrée autour du XIII comme sport dangereux, surtout lorsque le discours ambiant n'est pas favorable au XV, comme par exemple en matière de sinistralité et de coût d'assurances. Je ne reviendrai pas sur ce sujet, laissant aux plus de 60 orphelins et 124 grands blessés actuels du Rugby à XV (para et tétraplégiques) pris en charge par la Fondation Ferrasse à fin 2002 le soin de faire eux-mêmes les commentaires. Ce fut, aussi, pour encore plus le diaboliser, une focalisation sur le reproche fait au XIII d'être un Rugby « pro » : dans l'esprit des thuriféraires de l'amateurisme, ce ne pouvait qu'être un sport malsain, y compris et surtout pour des jeunes ! Or, Jean Galia, l'artisan de l'implantation du XIII en France, n'affirmait-il pas, en 1934, qu'il avait beaucoup de peine à trouver des joueurs pour passer à XIII, car ceux qu'il contactait lui avouaient toucher plus d'argent comme

²⁴ Pour ma part je préfère employer le terme de « sports d'équipes ».

²⁵ Il n'est pour s'en convaincre que de voir les résultats actuels des Français dans ces cinq « sports co. » – dits majeurs – aux plans européen et/ou mondial.

²⁶ De même, dans cette orchestration anti-treiziste, la revue fédérale quinziste ouvrira ses colonnes à des enseignants d'EPS sympathisants pour rappeler à l'ordre leurs collègues qui voulaient introduire le Rugby à XIII à l'école, ce dernier n'y étant pas officiellement autorisé du fait du lobbying quinziste en hauts lieux : « *Dès l'apparition du rugby à 13, d'excellents amis me demandaient, un jour, si nos lycéens le pratiqueraient. Je répondais (...): en service, sous l'autorité directe de mon proviseur et de mes chefs supérieurs, Inspecteur et Recteur, je ne puis préconiser au lycée que les sports régis par le Comité Sportif d'Académie. (...) Si de jeunes collègues ont pris à la légère l'initiative de supprimer le jeu à 15 pour lui substituer le jeu à 13, ils ont empiété sur les attributions officielles du chef d'Académie. A chacun son opinion, mais nous, éducateurs physiques, nous ne pouvons agir sans ordres* », in *Rugby*, n° 216, 2 fév. 1935. Pas de XIII à l'école relèverait-il d'un certain « ordre » permanent ? L'humaniste idéologie treiziste serait-elle perçue comme subversive ?

amateur (marron) quinziste que ce qu'il leur proposait – avec un contrat en bonne et due forme – pour passer ouvertement (semi)professionnel au XIII (cf. *L'Auto*, 3-11 mars 1934). Dans ces conditions, lequel des deux Rugby était alors le plus malsain ? Et maintenant que le XV est devenu « pro », lorsqu'un match est jugé décevant on dit que « *c'est parce que ça ressemble à du XIII* ». C'est là, à mon sens, l'expression de l'éternelle mauvaise foi de quinzistes qui ont, en fait, au fond d'eux-mêmes, la mauvaise conscience collective de ce qu'ils ont fait subir historiquement au Rugby à XIII...

Le problème du Rugby à XV actuel, ce n'est pas un problème d'argent : cela n'y a, en effet, jamais été un problème ! Ce serait plutôt une question de responsabilité vis-à-vis du joueur : la notion de contrat qui engage les deux parties signataires, c'est cela qui pose le plus grand problème philosophique à des dirigeants quinzistes, habitués depuis la nuit des temps de l'ovale, à infantiliser leurs joueurs en les inféodant au moyen de prébendes autour desquelles l'omerta était de règle pour espérer, des deux côtés, tirer profit de la situation le plus longtemps possible. Cependant, au niveau de l'élite, cette conception des choses du sport « amateur » est dorénavant définitivement caduque : son « *dernier bastion* » qu'était le XV, et dont les dernières pierres n'étaient plus retenues que par le ciment de l'hypocrisie, vient de s'écrouler.

Reste que pour continuer à exister, le XV, après avoir tant vilipendé le XIII au cours du siècle écoulé, se met aujourd'hui à le copier dans tous les domaines du jeu comme de la gestion : dans mon « mémoire INSEP » (1996), j'analyse ce que je définis comme étant « *l'inéluctable treizistification du XV* ». Aussi, suis-je prêt à parier que bien des quinzistes « ultra » souhaiteraient revenir à ce que Vichy avait permis d'obtenir : la suppression du rival treiziste. Pour être plus libre, ensuite, de lui ressembler sans risque d'y être comparé ! La démocratie supprimant dorénavant toute possibilité d'interdiction étatique, on tentera certainement de procéder par une phagocytation progressive, laquelle a déjà commencé avec l'achat par le XV de quelques uns des meilleurs joueurs de XIII (Wendell Sailor en Australie, Jason Robinson en Angleterre, Emmanuel Cassin en France, etc.). Même les quinzistes australiens rêvent d'une solution de type vichyste : le Directeur général de leur Fédération (John O'Neill) n'avait-t-il pas souhaité, avant même qu'elle ne se déroule, que le Board investisse tous les bénéfices de la Coupe du Monde 99 pour acheter la Rugby League australienne (XIII) « *afin de définitivement s'en débarrasser.* »²⁷

Conclusion

✠ J'emprunterai ma conclusion à la grande mythologie grecque avec le mythe de Marsyas, peut-être un des moins connus. Marsyas est un satyre, c'est-à-dire un demi-dieu, qui jouait de la flûte. Quant à lui, Apollon, le dieu des dieux, jouait de la lyre. Le peuple entendait les deux musiques mais préférait celle de Marsyas. Les muses, elles-mêmes déesses, furent convoquées pour trancher le débat : elles

²⁷ *Rugby League World*, Leeds, Angleterre, septembre 1999. En ce qui concerne la Coupe du Monde, baptisée du nom du prétendu inventeur du jeu, *William Webb Ellis*, il faut savoir qu'il s'agit d'un mythe forgé de toutes pièces par les autorités de la Rugby Union au moment de la scission de 1895 d'où émergera, en 1906, le Rugby à XIII : à l'heure où le Rugby traditionnel anglais perdait ses clubs les plus performants et donc son prestige international (avec la défection de 11 internationaux vers le néo-Rugby, le XV de la Rose devra attendre huit ans avant de renouer avec le succès), il lui fallait se trouver une antériorité de « classe » qui lui assurait une légitimité face à la concurrence ouvrière naissante. On instrumentalisa donc le nom d'un inconnu, certes ancien élève de l'école de Rugby, mort en 1872, pour fabriquer une légende : en effet, aucun des ouvrages historiques sérieux sur le Rugby anglais (SHEARMAN, 1887 et MARSHALL, 1892) ne mentionne W.W. Ellis. Voir Robert FASSOLETTE, « William Webb Ellis aurait inventé le jeu de Rugby », *En jeu, une autre idée du sport*, Revue Ufolep-Usep, n° 365, janvier 2003.

prisent « logiquement » fait et cause pour Apollon. Malgré leur décision, le peuple préférerait toujours la musique de Marsyas. Cela irrita tant Apollon qu'il en fit tuer et écorcher Marsyas. Il se revêtit ensuite de sa peau pour faire croire au peuple que c'était Marsyas qui jouait...

Quant à moi, je suis d'avis que sans sa déchirure originelle, le Rugby serait devenu un grand sport au plan de la planète. Cette déchirure a engendré deux logiques divergentes : d'une part, celle du maintien d'un dogme assujettissant par le biais d'un amateurisme prétendument égalitaire et, d'autre part, celle du respect de tout individu quant à son accès au sport – ainsi qu'à un statut social – grâce à un professionnalisme foncièrement équitable.

Dans une société moderne, occidentale surtout, qui semble, en apparence tout au moins, se diriger politiquement vers plus de respect de l'individu – bien qu'on ne soit jamais à l'abri des retours totalitaires –, le Rugby de l'avenir ne prendra-t-il pas la forme d'un jeu fortement, voire totalement, déguisé en Rugby à XIII et auquel se rallieraient les dirigeants non dogmatiques du XV ? Ces derniers tenteront, peut-être, au contact du jeu originel réformé qu'est le XIII, c'est-à-dire en présence du doute qu'il représente face au dogme, de façonner un jeu hybride, sorte de troisième voie à la charnière des deux. Mais pourra-t-on trouver un moyen terme entre le fait de lâcher ou de ne pas lâcher la balle au moment du « tenu » ? C'est pourquoi je demeure convaincu que, d'une part, le XV a beaucoup de souci à se faire, face à sa nouvelle quête d'identité distinctive dans un cadre de Rugby professionnel déjà occupé par le XIII, et que, d'autre part, tant qu'il existera, surtout en Australie, ce XIII a encore de bien beaux jours devant lui car il est en mesure, par la clarté, le dynamisme et la qualité de son jeu, d'emporter, à moyen terme, l'adhésion des peuples de nombreux territoires, jusque là étrangers à la démocratie, et dont les lobbies internationaux du XV, toujours très à l'aise en pays totalitaires, ne peuvent plus autant lui interdire l'accès, comme en Afrique du Sud mais aussi en Russie, en ex-Yougoslavie, au Maroc, en Argentine, au Japon...

Ce n'est là qu'une opinion. Mais elle est forgée sur des faits historiques avérés. Qu'il conviendrait, cependant, de ne plus oblitérer, notamment dans les UFR STAPS, afin de prétendre, enfin, y atteindre une perception plus réelle du jeu de Rugby, tant sur les plans socio-historique que technique et pédagogique, et ce de manière plus conforme que l'actuelle vision déformée, exclusivement quinzisto-centrée, qu'on y propose : le jeu de Rugby, ce fut, certes, d'abord du XV mais c'est aussi depuis plus d'un siècle – et de plus en plus – du XIII.



Bibliographie

AMAR, Marianne, *Nés pour courir (1944-1958)*, Grenoble, PUG, 1987.

AZEMA, Jean-Pierre : *1940, l'année terrible*, Paris, Le Seuil, 1990.

-, -, (dir.) : *La politique du sport et de l'éducation physique en France pendant l'Occupation*, Rapport de la Commission d'histoire du Ministère de la Jeunesse et des Sports, mars 2002, à paraître à la Documentation Française.

BODIS, Jean-Pierre : *Histoire mondiale du Rugby*, Toulouse, Privat, 1987.

BRISSON, Jean-François : *Sport qui sauve, sport qui tue*, Paris, Fayard, 1965.

COLLINS, Tony : *Rugby's Great Split*, Londres, Frank Cass, 1998.

ELIAS, Norbert et DUNNING Eric : *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

- DUNNING, Eric et SHEARD, Kenneth : *Barbarians, Gentlemen and Players*, New York, N.Y. Univ. Press, 1979.
- FASSOLETTE, Robert : *Histoire politique du conflit des deux Rugby en France*, Mémoire pour le Diplôme de l'INSEP, Paris, 1996 (non publié).
- , -, : *Le Rugby français au cœur d'un enjeu diplomatique anglo-allemand (1931-1941)*, Mémoire de DEA d'Histoire du XXe siècle, sous la direction de Pierre MILZA, IEP de Paris, octobre 2000.
- , -, : « La modernité sportive assassinée par décret : la mort du Rugby à XIII en 1941 », in *Le sport et les Français pendant l'Occupation, 1940-1944*, Actes du IXe Carrefour d'Histoire du Sport, Lyon, 2-4 novembre 2000, textes réunis par Pierre ARNAUD (dir.), Paris, L'Harmattan, 2002, p. 229-237, tome 1.
- , -, : « William Webb Ellis aurait inventé le jeu de Rugby », in *En jeu, une autre idée du sport*, Revue Ufolep-Usep, n° 365, janvier 2003.
- FERRO, Marc : *L'histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.
- GAY-LESCOT, Jean-Louis : *Sport et éducation sous Vichy*, Lyon, PUL, 1991.
- PAXTON, Robert O. : *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973.
- PROST, Antoine : *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996.
- VOIVENEL, Paul : *Mon beau Rugby*, Toulouse, L'Héraclès, 1942.
- (coll.) *Encyclopédie générale des sports et sociétés sportives*, Paris, Ardo, 1946.
-